



Assemblée générale

Distr. générale
13 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable Troisième session

Surabaya (Indonésie) 25-27 juillet 2016

Document directif 3 : Politique urbaine nationale*

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement durable (Habitat III) transmet par les présentes un document directeur intitulé « politique urbaine nationale », rédigé par les membres du Groupe d'experts 3.

Les groupes d'experts de la Conférence Habitat III sont conjointement dirigés par deux organisations internationales et comprennent un maximum de 20 experts chacun, spécialistes de divers domaines et notamment issus des institutions universitaires, des institutions publiques, de la société civile et d'autres organismes régionaux et internationaux.

La composition du groupe d'experts 3 et son document-cadre de politique sont disponibles à l'adresse : www.habitat3.org.

* Le présent document est publié sans avoir été revu par les services d'édition.



Document directif 3 : Politique urbaine nationale

Résumé

Une politique urbaine nationale est à la fois un processus et un résultat qui se nourrit du dynamisme des villes et de l'urbanisation. Si elle offre des opportunités sans précédent, l'urbanisation impose également des défis considérables. Les gouvernements et autres parties prenantes doivent être convenablement préparés et disposer de cadres de développement urbain. Une politique urbaine nationale complète et renforce les politiques urbaines nationales, plutôt que de les reproduire. Elle contribue également à harmoniser les activités nationales avec les priorités mondiales. Une politique urbaine nationale énonce les principes permettant d'élaborer des interventions en matière urbaine et d'en concevoir la mise en œuvre. Les résultats de celle-ci dépendent de l'élaboration d'une stratégie claire et d'une coordination efficace des politiques qui, dans un pays donné, influencent les enjeux territoriaux dans l'ensemble du continuum urbain-rural, ainsi qu'à l'échelle métropolitaine, régionale et supranationale.

Le présent document directif expose les questions et recommandations clés de politique générale relatives à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation d'une politique urbaine nationale en tant que moyen de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. S'inspirant des documents thématiques de la Conférence Habitat III, de l'abondante documentation existant dans le domaine, des contributions des experts du Groupe d'experts 3 et des contributions révisées des États membres et des parties prenantes accréditées, il réitère et approfondit l'idée du recours à une politique urbaine nationale comme un instrument de la mise en œuvre du Programme de développement durable pour l'après-2030.

Par définition, une politique urbaine nationale aborde tous les aspects du Nouveau Programme pour les villes, mais le présent document traite particulièrement des défis en matière de politique générale (section II), des priorités en matière directive (section III), des acteurs clés (section IV) et des questions de conception, de mise en œuvre et de suivi (section V). Pour produire le présent document, le Groupe d'experts s'est réuni à Paris, Incheon (République de Corée) et Londres.

Un certain nombre de défis y sont recensés. Par exemple, le document postule qu'au stade initial, il importe de déterminer la nécessité d'une politique urbaine nationale et de susciter la volonté politique et sociale permettant de la mettre en œuvre. Dans certains contextes, les politiques favorisant l'urbanisation manquent de soutien, l'urbanisation étant surtout considérée comme un problème plutôt que comme une opportunité qui permettrait d'améliorer la qualité de vie, la prospérité économique et le bien-être. Par la suite, cette peur fait de l'urbanisation une prédiction qui se réalise d'elle-même : loin de l'empêcher, le manque de volonté de se préparer activement à l'urbanisation accroît même considérablement le risque de favoriser un fonctionnement bancal des villes. Au stade conceptuel de la politique urbaine nationale, les défis consisteront également à préciser les objectifs communs, définir le champ d'action de la politique, réaliser un savant mélange de flexibilité et de prévisibilité, coordonner les politiques sectorielles, définir les principes de gouvernance du processus, et équilibrer les modes de fonctionnement du sommet

vers la base et de la base vers le sommet. Par ailleurs, la collecte de données légitimes et fiables qui fourniront la base des faits pour les phases de planification et de supervision constituera une contrainte majeure. Enfin, il faut reconnaître qu'une politique urbaine nationale constitue à la fois un processus technique et politique qui requiert compétence technique, engagement politique, et appui des parties prenantes pour être un facteur de transformation.

Une politique urbaine nationale réussie doit pousser les divers acteurs institutionnels à améliorer leurs méthodes de collaboration visant à concevoir, mettre en œuvre, superviser et évaluer les politiques aux fins d'une urbanisation durable. Elle peut notamment permettre de renforcer la cohésion entre les politiques nationales et locales qui affectent le développement urbain ; renforcer les capacités des autorités et communautés locales, des organisations de la base, des leaders traditionnels et sociaux, des mouvements de femmes et de la société civile dans son ensemble ; promouvoir le partage des fruits de l'urbanisation à l'échelle du territoire et entre tous les acteurs, et renforcer les investissements dans les zones urbaines en améliorant le climat des affaires ; et enfin, promouvoir la coopération et la collaboration des différentes administrations compétentes, par exemple en proposant des solutions à la fragmentation des métropoles. L'objectif visé par une politique nationale peut être d'améliorer la qualité de vie et le bien-être en milieu urbain. Plus que la politique urbaine nationale elle-même, le processus permettant de la mettre en œuvre s'avère déterminant pour parvenir à ces transformations.

La section III présente les critères permettant de définir des priorités en matière directive, ainsi que les priorités relatives à une politique urbaine nationale. Il appartient à chaque gouvernement, à travers un processus visant à élaborer une politique urbaine, de définir ses propres priorités au niveau national ; toutefois, il existe des préoccupations internationales communes, appelant notamment à lutter contre la pauvreté urbaine, promouvoir des opportunités égales, structurer les systèmes urbains et la connectivité entre les villes à l'appui du développement durable, faciliter les politiques urbaines et la gouvernance à l'échelle de la métropole, renforcer les liens entre les villes et les campagnes, etc.

La section III propose également les objectifs suivants : (a) Que les deux-tiers des pays membres aient engagé le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale ou la révision de leur cadre actuel de politique urbaine d'ici 2020. (b) Que la moitié des pays membres aient planifié et entrepris la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale d'ici 2025. (c) Qu'un tiers des pays membres aient supervisé et évalué leur politique urbaine nationale d'ici 2030. En outre, les mesures suivantes sont recommandées pour toutes les politiques urbaines nationales engagées : (a) Que des mécanismes de participation des parties prenantes soient mis en place dans le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale ; ainsi qu'un (b) un mécanisme institutionnalisé garantissant la coordination des politiques nationales qui ont une incidence matérielle sur les villes.

La section IV traite des acteurs clés qui interviennent dans le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale. Elle met l'emphase sur les principaux acteurs, tant internes qu'externes, qui doivent intervenir dans le processus d'élaboration de la politique urbaine nationale. Cependant, il y est reconnu que les approches retenues dans le cadre de l'élaboration de la politique urbaine nationale diffèrent, et que les gouvernements doivent envisager d'adopter une approche reposant sur la demande, qui répond aux besoins des populations. De ce point de vue, les acteurs clés varient également et représentent les intérêts des

groupes auxquels ils appartiennent. Enfin, des processus fondamentaux y sont abordés, tels que le renforcement des capacités et la sensibilisation, lesquels sont déterminants pour créer des conditions favorables à l'élaboration d'une politique urbaine nationale, et qui contribueront par ailleurs à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes.

À la section V, la nécessité pour une politique urbaine nationale d'être légitime, de disposer de fondements juridiques, d'être intégrée, applicable, supervisée efficacement et appuyée par des mécanismes qui en garantissent la continuité tout en permettant les ajustements nécessaires est reconnue comme un facteur de réussite de sa mise en œuvre. Les huit actions concrètes suivantes sont recommandées : (a) Qu'un consensus technique et politique soit dégagé en vue d'une politique urbaine nationale, notamment au sujet de ses objectifs, sa valeur ajoutée, son contenu, son champ d'action et ses délais d'exécution. (b) Que toutes les principales parties prenantes soient impliquées dès le début du processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale. (c) Qu'une vision ou une stratégie nationale et commune soit mise en place en matière de politiques urbaines, reposant sur des objectifs et buts clairs, des institutions responsables et des mécanismes d'exécution et de contrôle. (d) Que les cadres nationaux existant dans le domaine juridique, institutionnel et fiscal et les directives relatives à tous les secteurs soient examinés et ajustés à la lumière de la stratégie urbaine convenue. (e) Que l'utilisation de la technologie soit maximisée pour que la prise de décision repose davantage sur des faits. (f) Qu'un mécanisme participatif soit mis en œuvre pour faciliter le dialogue entre les différents acteurs au niveau national et sous-national, et entre les acteurs étatiques et non étatiques. (g) Qu'un mécanisme global soit mis en œuvre, à l'instar d'un groupe intergouvernemental, pour stimuler les recherches pertinentes en matière directive à l'appui des politiques urbaines nationales et de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. (h) Que les capacités (humaines, institutionnelles, financières et techniques) soient renforcées à tous les niveaux de gouvernement.

La section V recommande également de superviser et d'évaluer efficacement les cadres relatifs à la politique urbaine nationale. Le présent document suggère qu'un lien soit établi entre le suivi des résultats et le système de communication de rapports sur les objectifs de développement durable, puisque la plupart des objectifs définis dans le cadre de la politique urbaine nationale sont susceptibles de coïncider avec les objectifs de développement durable. Le succès de la conception et de la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale pourrait être apprécié et évalué sur la base de la capacité de ladite politique à répondre aux objectifs définis à court, à moyen et à long terme au niveau national, ainsi que de la prise en compte systématique de la vision véhiculée par celle-ci dans les programmes et politiques du département. Le processus d'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation doit prendre en compte la mesurabilité de ces indicateurs par le biais de l'accès à des sources de données adéquates permettant la comparaison avec un scénario de base, ainsi que du recours à des techniques de suivi et d'évaluation.

Pour conclure, le document présente des recommandations clés formulées par un groupe d'experts, lesquelles doivent être incluses dans l'avant-projet du Nouveau Programme pour les villes. Les recommandations suivantes concernant l'élaboration d'une politique urbaine nationale sont formulées : s'appuyer sur les accords internationaux ; adopter des formes institutionnelles flexibles ; encourager les dirigeants à mener une politique urbaine nationale ; promouvoir un engagement inclusif et équitable dans le processus urbain national ; rechercher la durabilité et la

résilience à travers une planification à long terme ; garantir des actions coordonnées ; recenser les questions prioritaires à tous les échelons ; renforcer la capacité directive en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques ; adopter et mettre en œuvre un plan de communication efficace pour la politique urbaine nationale ; et renforcer la base factuelle en améliorant les données.

I. Vision et cadre de la contribution du document directif au Nouveau Programme pour les villes

A.A Politique urbaine nationale

1. On estime que la population urbaine mondiale sera passée de moins d'un milliard en 1950 à environ 6 milliards d'ici 2050, et à environ 9 milliards d'ici 2100, soit près de 85 pour cent de la population totale prévue. Cette croissance nécessite la mise en place d'une politique coordonnée pour gérer et orienter les futurs modèles d'urbanisation. La géographie de l'urbanisation connaît également des changements. Dans la plupart des pays européens, nord-américains et est-asiatiques, les formes et infrastructures existantes des villes sont fortement marquées par l'urbanisation, certains pays étant même confrontés à un déclin des populations et à un rétrécissement des villes. À l'inverse, les pays émergents et en développement disposent d'une opportunité sans précédent de s'assurer que leur processus d'urbanisation débouche rapidement sur des villes en bon état de fonctionnement et durables sur le plan environnemental.

2. Une politique urbaine nationale peut établir la connexion entre les dynamiques d'urbanisation, les dynamiques démographiques et le processus général de développement national. Elle peut permettre de tirer parti des bénéfices de l'urbanisation tout en répondant à ses défis à travers l'élaboration d'une vision transversale et plus large d'un paysage urbain. Une politique urbaine nationale vise à produire de meilleurs résultats en milieu urbain, premièrement en contribuant à harmoniser les politiques sectorielles qui influencent les zones urbaines, et deuxièmement en créant un environnement institutionnel favorable. Ainsi, plutôt que de les remplacer, les politiques urbaines nationales complètent les politiques urbaines locales en embrassant l'urbanisation dans l'ensemble de l'espace physique, en reliant les zones urbaines, périurbaines et rurales, et en aidant les gouvernements à relever des défis tels que l'intégration et les changements climatiques par le biais de l'élaboration de cadres politiques nationaux et locaux.

B. Comment une politique urbaine nationale peut contribuer aux normes et cadres internationaux et à la mise en œuvre d'un Nouveau Programme pour les villes

3. Une politique urbaine nationale touche et rejoint de nombreux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif numéro 11 sur les villes, l'objectif numéro 6 sur la salubrité et l'objectif numéro 8 sur le développement économique. En effet, la plupart des objectifs de développement durable ont une dimension urbaine évidente et ne peuvent être atteints sans que les problèmes des zones urbaines ne soient traités. En raison de sa pertinence générale, une politique urbaine nationale doit jouer un rôle important dans toute tentative sérieuse visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, et doit devenir un instrument clé permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs.

4. Les villes doivent également être placées au centre des mesures de lutte contre les changements climatiques. Les villes abritant une majorité croissante des populations, elles constitueront le principal lieu de réduction des émissions de carbone à des niveaux durables. Elles souffriront également des conséquences des risques de catastrophes liés aux changements climatiques. Pour faire face à ces défis, il conviendra de mettre en place, à tous les différents niveaux de gouvernement, des mécanismes de coordination et de cohésion dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques climatiques au niveau de la ville. À cet égard, une politique urbaine nationale peut constituer un instrument clé de coordination des politiques climatiques nationales et locales pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris adopté à la COP 21.

5. Enfin, une politique urbaine nationale a la capacité de façonner l'urbanisation et par conséquent de contribuer à la création de villes productives et prospères. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes nécessitera non seulement une action de la part des villes, mais également différentes formes de soutien des gouvernements nationaux (et dans certains cas des gouvernements régionaux), lesquelles ne sauraient être suffisamment efficaces sans une vision stratégique et un cadre d'élaboration de politiques nationales clairement défini. Par conséquent, l'élaboration d'une politique urbaine nationale doit être reconnue comme un levier indispensable à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

C. Élaboration du document directif sur la politique urbaine nationale

6. Le présent document directif a été rédigé par des experts sélectionnés dans le cadre de la préparation de la Conférence Habitat III et réunis au sein du Groupe d'experts 3 sur les politiques urbaines nationales. Les travaux et contributions desdits experts ont eu pour cadre deux réunions de groupes d'experts (Paris, France en novembre, et Incheon, Corée en décembre 2015), un atelier de rédaction (Londres, Royaume-Uni en février 2016), et d'autres réunions virtuelles supplémentaires. Le présent document présente les considérations politiques clés qui rentrent dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une politique nationale urbaine. Il est subdivisé en quatre parties, notamment : (a) les défis; (b) les priorités; (c) les acteurs ; et (d) la mise en œuvre. Chacune de ces quatre sections présente les mesures et activités qu'il convient d'examiner. Suite aux orientations découlant du modèle de document directif présenté par le secrétariat de la Conférence Habitat III, et à l'examen des 22 documents thématiques de la Conférence Habitat III, les résultats et recommandations sont basés sur les connaissances et discussions des experts du Groupe d'experts 3 de la Conférence Habitat III, les publications clés relatives à la politique nationale urbaine et les exemples des pays.

II. Défis en matière directive

7. L'urbanisation mondiale est à la fois source de défis et d'opportunités pour les responsables locaux et nationaux à travers le monde. Face aux défis tels que l'accroissement ou la diminution rapide de la population, l'expansion des villes ou des banlieues, la désindustrialisation, les changements climatiques, la polarisation sociale, le rétrécissement des villes, ou à d'autres défis propres au milieu urbain, il

ne fait aucun doute que des plans doivent être élaborés, tant dans les villes des pays développés que dans celles des pays en développement, afin de promouvoir la durabilité et la résilience. Pour réaliser une urbanisation durable, il est indispensable de coordonner les politiques fournissant aux villes des orientations et un appui dans la gestion des futurs modèles d'urbanisation.

8. La politique urbaine nationale doit aborder et coordonner les réponses aux défis urbains et sociaux complexes qui ont des causes multiples et sont difficiles à résoudre, notamment la pauvreté urbaine, la sécurité, les ressources environnementales, etc., ce qui constitue déjà un défi.

9. La présente section recense douze principaux défis en matière directive qui devront être pris en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une politique urbaine nationale : la gouvernance, l'inclusion, les migrations, l'accès à la terre, les liens entre les villes et les campagnes, l'espace public et civique, le développement économique local, le logement et le secteur informel, les infrastructures, la résilience, l'aménagement du territoire et la planification urbaine. Plutôt que de les remplacer, la politique urbaine nationale la plus efficace complète les politiques urbaines locales en embrassant l'urbanisation dans l'ensemble de l'espace physique, en reliant les zones urbaines, périurbaines et rurales, et en aidant les gouvernements à relever ces défis par le biais de l'élaboration de cadres politiques nationaux et locaux. Au cours des 20 prochaines années, les gouvernements nationaux et sous-nationaux joueront un rôle toujours aussi crucial dans la promotion d'une urbanisation durable et résiliente.

Gouvernance et politique nationale urbaine

10. Dans les pays du monde entier, les dirigeants sont confrontés à des transformations urbaines. Les pays développés et en développement disposent d'opportunités sans précédent leur permettant de s'assurer que leurs processus d'urbanisation débouchent sur des villes en bon état de fonctionnement et durables sur le plan environnemental. Ces opportunités se présenteront ou non selon la façon dont les dirigeants aborderont les processus gouvernementaux, règles et règlements et questions financières.

11. Le tout premier défi lié au processus de gouvernance est celui de la légitimité de la gouvernance et de la confiance accordée aux dirigeants. Sans l'assentiment des citoyens, les décisions prises par les dirigeants sont généralement entravées. Les citoyens et d'autres responsables contestent et remettent régulièrement en question les politiques urbaines qui ne sont pas fondées sur ces principes.

12. Il est également question de partager une langue et une compréhension communes. Les traductions ou interprétations défailtantes détournent l'attention des choix déterminants en matière directive. Il s'agira ensuite d'établir la nécessité d'une politique urbaine nationale, d'en définir le champ d'action, d'en préciser les objectifs et d'obtenir des appuis de manière transparente et inclusive. Faire le tri parmi des intérêts concurrents peut s'avérer chronophage et parfois frustrant ; cependant, sans une fondation solide basée sur le dialogue et des partenariats entre différents niveaux de gouvernement et d'autres acteurs, l'efficacité, l'équité et l'efficacité sont compromises sur le long terme. Dans de nombreuses parties du monde, les politiques urbaines sont généralement considérées comme relevant de la

responsabilité des gouvernements. Il est indispensable de redéfinir le rôle proactif des gouvernements nationaux en vue de renforcer le dialogue et la collaboration avec les gouvernements locaux et d'autres acteurs dans la promotion de l'urbanisation durable et la revitalisation des villes en détresse.

13. Une politique urbaine nationale doit allier complexité et flexibilité. Le cadre stratégique étant complexe, les mesures directives qui bénéficient d'un faible appui politique et administratif ou qui manquent d'être accompagnées par une coordination entre des décisions à vocation descendante et des initiatives à vocation ascendante échouent généralement en raison d'un manque de confiance et de soutien. Une prise de décision fragmentée complique également l'urbanisation, en particulier dans les zones métropolitaines plus grandes.

14. La présence ou l'absence de données légitimes et fiables aux niveaux local et national, ainsi que le niveau et la qualité de la supervision et de l'évaluation de ces informations peuvent soit favoriser, soit entraver l'urbanisation. L'intérêt croissant pour les villes intelligentes et les données disponibles y relatives offrent de nouvelles opportunités aux dirigeants des villes. Les tensions entre les processus techniques et politiques imposent des défis d'un tout nouvel ordre aux dirigeants. Une politique urbaine nationale du vingt-et-unième siècle doit prendre en compte ces défis et y répondre de façon appropriée.

15. La gouvernance va bien au-delà des processus individuels, les règles et règlements étant au service d'idées et d'objectifs clés. Les règles et règlements qui cherchent à façonner et mettre en œuvre une politique urbaine nationale, mais qui sont rédigés de manière opaque ou fermée peuvent s'avérer problématiques. Une application inégale ou sélective de la politique urbaine nationale compliquera également la gestion de l'urbanisation. Une politique urbaine nationale est inefficace lorsqu'un gouvernement comprend mal l'intérêt de mettre en place un processus consultatif, assorti d'examen et mises à jour ponctuels des règles et règlements, ainsi que celui de procéder à une coordination horizontale et verticale des plans, programmes et règlements.

16. La supervision du développement n'est généralement pas instituée comme il se doit dans les zones urbaines du fait de l'inadéquation des ressources, notamment des ressources humaines et systémiques. Qui plus est, de nombreux gouvernements locaux et institutions de la base des zones urbaines et rurales n'ont pas la capacité d'assumer cette fonction.

17. Une autre composante de la gouvernance est la finance. Le manque de ressources financières adéquates aux niveaux national et sous-national entrave une potentielle gestion améliorée de l'urbanisation. La façon dont ces ressources sont suscitées et réparties peut également compromettre l'efficacité des politiques urbaines. Des systèmes de finance publique inefficaces et inéquitables au niveau local ou national contrecarrent la gestion de l'urbanisation et la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une politique urbaine nationale.

B. Politique urbaine nationale inclusive

18. Les dirigeants sont généralement confrontés aux défis de l'inclusion. Une politique urbaine nationale qui décourage des processus ouverts et accessibles aux communautés s'expose à être contestée sur le long terme. Les dirigeants doivent par

ailleurs tenir compte des différences ethniques, culturelles, raciales, religieuses, de classe et d'orientation sexuelle, ainsi que d'autres différences parmi les populations. L'incapacité à déceler ces questions et à en dégager un consensus a toujours constitué un obstacle à l'urbanisation durable. Une politique urbaine nationale rend possibles la mise en place et l'institutionnalisation de processus directifs participatifs et inclusifs.

C. Faire face aux migrations dans le cadre de la politique urbaine nationale

19. De la même manière, les migrations autour du monde compliquent davantage les politiques d'urbanisation. Les villes et les pays sont de plus en plus affectés par les conflits et les luttes internes ou externes. Ignorer l'incidence des migrations peut entraîner davantage de violence et d'autres préjudices sociaux, en particulier contre les femmes et les enfants. Le défi du vingt-et-unième siècle consiste à faire accepter les migrations tout en préservant les cultures existantes. Un autre défi lié aux migrations est l'exclusion des migrants des services de base et des processus décisionnels. Celle-ci a des conséquences négatives sur le bien-être des migrants et sur le développement socio-économique durable des zones rurales. Une politique urbaine nationale peut être élaborée en coordination avec les politiques de migration afin de prendre en compte les migrants dans les décisions stratégiques et de faciliter la protection des droits du travail, y compris des travailleurs immigrés, et de mettre en œuvre des lois et politiques non discriminatoires.

D. Garantir l'accès à la terre et sa disponibilité à travers une politique urbaine nationale

20. Dans plusieurs cas, l'urbanisation accrue et la gestion chaotique des terres ont provoqué l'augmentation des prix des terres tout en rendant celles-ci moins disponibles dans les villes, principalement pour les groupes vulnérables. L'absence d'un système transparent de régulation foncière met à mal la démocratie et réduit les chances de faire respecter le droit au logement. Faute de plans qui garantissent une disponibilité suffisante des terres aux fins du développement et de la conservation, les coûts du logement et d'autres infrastructures commerciales et de développement connaissent une hausse vertigineuse, ce qui entrave l'urbanisation inclusive. Une réglementation foncière inadéquate et inappropriée, des plans inefficaces et l'absence de politiques et programmes adéquats créent des goulots d'étranglement qui empêchent une utilisation juste et équitable des terres dans les villes. Des marchés fonciers urbains mal régulés étouffent les opportunités, compliquent les investissements infrastructurels, corrompent la prestation de services et créent des établissements urbains non durables.

E. Politique urbaine nationale et aménagement du territoire

21. L'aménagement du territoire (ou de l'espace) est nécessaire pour un développement urbain durable. Cependant, très peu de pays développés accordent la priorité à cette fonction. Il en résulte parfois un aménagement du territoire ou une expansion informels des villes ou des banlieues.

22. Une politique urbaine nationale doit mettre l'emphase sur la nécessité d'aménager le territoire et de renforcer les capacités des gouvernements locaux pour assurer un aménagement efficace du territoire (à savoir un aménagement qui va des

régimes de planification générale et des plans d'aménagement provisoires aux plans de voisinage détaillés). Les plans et politiques d'infrastructure nationale doivent compléter d'autres politiques urbaines. Des plans territoriaux nationaux généraux peuvent permettre de promouvoir des environnements urbains de qualité.

F. Une politique urbaine nationale qui renforce les liens entre les villes et les campagnes

23. Le développement de l'urbanisation peut et doit créer une opportunité idéale de lutte contre les problèmes rencontrés dans les zones périurbaines et rurales. Les villes et les zones rurales n'existent pas dans le vide. Une politique urbaine nationale doit prendre en compte l'interdépendance entre les zones urbaines, périurbaines et rurales. Les zones rurales doivent être reconnues au sein de zones urbaines fonctionnelles ; toutefois, l'importance des liens avec les zones rurales va au-delà des zones urbaines fonctionnelles. Les politiques doivent résoudre ces questions, en particulier celles qui concernent le développement des infrastructures et la gestion des services écosystémiques (la terre et l'eau en particulier). De plus, les pays qui connaissent une urbanisation rapide doivent analyser les causes de cette urbanisation et déterminer la part qu'y tiennent les facteurs de répulsion des zones rurales par rapport à ceux d'attraction des zones urbaines, compte tenu de leurs répercussions sur les dynamiques économiques de l'agglomération ; une agglomération inefficace peut en effet résulter du fait que les populations sont poussées vers les villes pour des raisons de sécurité ou de consommation plutôt que pour y saisir des opportunités de production. Toutefois, les politiques de développement rural sont souvent distinctes des politiques urbaines nationales, et doivent donc y être intégrées.

24. Une politique urbaine nationale n'est pas une politique sectorielle et ne doit pas être considérée comme étant en contradiction avec la « politique rurale ». Le fait d'ignorer les préoccupations périurbaines et rurales peut entamer le soutien accordé par les citoyens à une politique urbaine nationale.

G. Garantir un espace public et civique de qualité à travers une politique urbaine nationale

25. L'urbanisation durable se fonde sur la nécessité d'un espace public et civique de qualité. Tandis que les plans et programmes locaux favorisent généralement la prise en compte de l'espace public et civique dans le développement et les communautés, une politique urbaine nationale peut connecter ces espaces et cibler le développement pour tirer profit des avantages d'un environnement de qualité élevée. Une politique urbaine nationale doit fournir des recommandations directives claires sur le fait que la création, la protection et la gestion de l'espace public constituent un moyen de produire de la richesse, d'améliorer le bien-être et de renforcer la productivité urbaine. Les éléments suivants peuvent compliquer la fourniture d'un espace public et civique : un approvisionnement inadéquat, une propriété incertaine, la faible disponibilité des ressources ou leur accessibilité limitée, leur localisation inadéquate ou leur mauvaise qualité. Une approche genre peut être adoptée pour comprendre les besoins des femmes et des filles dans les espaces publics et privés.

H. Développement économique local et finance municipale : indispensables pour une politique urbaine nationale réussie

26. L'urbanisation est un investissement. Une urbanisation convenablement planifiée est à immanquablement liée à la richesse et la création d'emplois, à la prestation de services et au développement des infrastructures, tandis que ses retombées économiques vont au-delà des villes pour contribuer à une croissance économique agrégée aux niveaux régional et national. Bien que son coût initial puisse paraître considérable, l'urbanisation peut produire des gains à long terme qui permettent de recouvrer les coûts, pourvu qu'elle soit bien conçue et qu'elle repose sur une planification financière saine. Il va sans dire que la disponibilité du capital humain et financier est indispensable à une urbanisation durable. Dans bien des cas, une politique urbaine nationale inefficace se caractérise par la faible corrélation entre les politiques de développement économique et d'autres politiques urbaines, résultant en une approche compartimentée de la gouvernance. Cependant, une application efficace et équitable des politiques de développement économique à travers les zones urbaines et métropolitaines et dans l'ensemble d'une nation permet d'éviter des erreurs telles que la « chasse aux imposables », ainsi que d'autres actions menées dans certains pays ou villes pour décrocher des contrats à coup d'incitations fiscales excessives ou d'autres cadeaux fiscaux qui bénéficient au petit nombre alors qu'ils coûtent à la ville ou à la nation tout entière. Il est souhaitable que les stratégies employées pour promouvoir le développement économique local prévoient la fourniture d'un appui aux entreprises dirigées par exemple par les femmes, les pauvres des villes ou les jeunes entrepreneurs, y compris dans les micro-commerces ou la production domestique. De plus, l'utilisation d'outils faisant notamment appel au financement basé sur les terres et au partage de la valeur des terres peut contribuer à la mise en place d'une base financière municipale.

27. Comme cela s'est avéré dans un certain nombre de pays du monde, l'urbanisation elle-même ne garantit pas de bonnes performances économiques. Elle constitue une condition nécessaire, quoiqu'insuffisante du développement économique. Une urbanisation bien planifiée, facilitée par une bonne planification urbaine et de solides politiques urbaines peut établir un lien solide entre l'urbanisation d'une part, et la productivité et la prospérité des villes d'autre part.

I. Logement, secteur informel et politique urbaine nationale

28. En tant que fruit d'une convergence du développement économique et social et de la durabilité environnementale, le logement est une thématique qui constitue à la fois un défi et une opportunité. La fourniture de logements est un puissant instrument qui permet de promouvoir des villes équitables et de remédier aux problèmes d'inégalité de plus en plus croissants dans le monde. La politique menée en matière de logement doit être coordonnée avec la fourniture de terres bien situées et connectées entre elles, ainsi que d'infrastructures et de services sociaux, et être intégrée aux opportunités de développement économique. Il existe diverses solutions et alternatives en matière de logement qui ont été expérimentées à différents échelons et suivant des modèles différents, notamment les logements de location, les bons de location, le logement progressif, les améliorations et extensions, le logement coopératif et les constructions à grande échelle. La composante sociale relative au logement et à la nécessité de résoudre de façon juste et durable les problèmes sensibles tels que la réinstallation est tout aussi importante et complexe. Pour ce qui est de la politique urbaine nationale, le véritable défi

consiste à réaliser une évaluation large de l'état du logement et de recenser les meilleurs choix politiques et programmatiques relatifs à la disponibilité des ressources financières, ainsi qu'en matière d'expertise, de consensus et de volonté politique.

29. L'informel, qui regroupe le logement et les activités économiques informelles constitue l'un des plus grands défis auquel sont confrontés de nombreux pays et villes aujourd'hui. Des facteurs économiques et environnementaux accentuent ce phénomène de l'informel de plus en plus croissant et généralisé et requièrent l'attention des dirigeants des villes et des pays. Peu de villes ou de pays offrent une protection juridique aux individus dont les foyers et la subsistance relèvent de l'informel. La capacité des systèmes de gouvernance à intégrer l'informel dans les droits de propriété revêt une importance toute particulière dans la promotion de logements durables et inclusifs. Lors de l'élaboration d'une politique urbaine nationale, il convient de prendre systématiquement en compte la difficulté d'améliorer les établissements informels et de les intégrer, de s'attaquer à des questions telles que la propriété foncière, la connectivité et la mobilité, de mettre en œuvre des infrastructures adéquates et d'améliorer les habitations. Il arrive souvent que ces logements soient ignorés, ou que les décisions prises en matière d'aménagement du territoire prescrivent des démolitions et la dispersion des habitants, plutôt que de reconnaître, de réhabiliter ou de développer à nouveau ces établissements inadaptés.

J. Infrastructures et prestation de services de base à travers une politique urbaine nationale

30. Dans bien des cas, la politique urbaine nationale la plus efficace est fondée sur le développement des infrastructures et les services. Cependant, même les politiques les plus innovantes échouent si le processus de planification est exclusif ou opaque, ou si elles ne sont pas corrélées aux plans, programmes et règlements. Une politique urbaine nationale inefficace se caractérise par l'incapacité à utiliser les infrastructures de manière stratégique comme moteur de la croissance, et par le manque de suivi et d'évaluation périodiques des systèmes. Une politique urbaine nationale qui se désintéresse du fonctionnement et de l'entretien à long terme des infrastructures peut donner lieu à une gestion inefficace de celles-ci.

31. Une politique urbaine nationale doit promouvoir une approche intégrée pour la fourniture de divers systèmes d'infrastructures. Elle doit également appuyer les initiatives des villes à cet égard, y compris dans le domaine du transport et de la mobilité, du logement, de l'énergie, de l'eau et des eaux usées, des systèmes naturels, de l'agriculture, des bâtiments publics, des communications et de la technologie. Si ces systèmes peuvent poser chacun des problèmes complexes et parfois déconcertants, ils sont vecteurs de vie pour de nombreuses personnes, femmes et hommes, et alimentent la ville et sa région métropolitaine. Lorsque la rédaction, l'adoption, la mise en œuvre et le suivi de plans d'infrastructure nationaux et régionaux sont bien coordonnés avec les plans d'une ville, les objectifs économiques, environnementaux et sociaux ont de meilleures chances d'être atteints. La fourniture d'un cadre institutionnel permettant d'élaborer des plans et politiques d'infrastructure adéquats aux niveaux national et local constitue l'un des rôles fondamentaux d'un gouvernement national.

K. Politique nationale urbaine et adaptation, résilience et intégration dans le programme d'action pour un développement durable

32. Les événements climatiques extrêmes qui surviennent régulièrement et occasionnent des catastrophes aux conséquences souvent désastreuses pour les biens matériels et l'infrastructure urbaine, et parfois les vies humaines, témoignent de la nécessité d'intégrer des mesures de résilience à toute politique urbaine nationale. Ces mesures de résilience visent à anticiper les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou à y faire face. Ces catastrophes potentielles sont absentes de nombreuses politiques urbaines nationales, sans parler des mesures qui permettraient de les prévenir, de les atténuer ou de s'y adapter. Les catastrophes qui se sont récemment produites dans le monde nous rappellent que la planification de la résilience joue un rôle axial pour les villes et leurs régions. Le manque de ressources disponibles continue à entraver une planification et une gestion efficaces des villes. La politique urbaine nationale doit prévoir des mesures d'évaluation de la vulnérabilité urbaine et de sensibilisation des résidents à leur environnement. Ces évaluations doivent reconnaître le capital social inhérent à la ville et à la région (y compris aux zones rurales) et prendre en compte les facteurs sociaux, économiques, physiques et environnementaux.

33. Le lien entre l'urbanisation et les changements climatiques est évident, mais loin d'être simple. Certes, les milieux urbains sont plus efficaces en ceci que la consommation d'énergie et les émissions de carbone peuvent y être réduites ; toutefois, à défaut d'une planification adéquate, ils peuvent également contribuer à aggraver la pollution et ses autres effets néfastes.

L. Planification urbaine et conception d'une politique urbaine nationale

34. Dans plusieurs villes du monde, peu de citoyens sont conscients du rôle crucial de la conception physique et de son incidence sur les vies des femmes et des hommes. Plusieurs personnes peuvent citer des exemples de lieux qu'elles aimeraient visiter et où elles aimeraient vivre, mais peu savent comment ces lieux ont été créés, encore moins comment se créent de nouvelles rues, de nouveaux quartiers ou villes afin d'améliorer la qualité de vie.

35. La planification urbaine est souvent l'une des victimes des considérations à court terme, qui privilégient le retour sur investissement immédiat par rapport aux opportunités de long terme. En effet, peu de villes et de pays emploient des professionnels de planification urbaine, et encore moins intègrent les considérations y relatives dans les politiques ou plans nationaux. Cette situation s'explique généralement par le manque de ressources adéquates et par la non-disponibilité de professionnels au niveau de la ville.

36. Peu d'informations étant disponibles sur les exemples positifs, il est nécessaire de s'appuyer sur des études de cas et sur d'autres données pour concevoir des politiques urbaines nationales dont les plans, règlements et programmes permettront de créer des villes où les citoyens veulent vivre, travailler et fonder une famille. Le Nouveau Programme pour les villes doit promouvoir une politique urbaine nationale et donner la priorité à une planification urbaine de qualité afin d'améliorer la productivité des zones métropolitaines, des villes secondaires et des

petites villes et agglomérations. La planification urbaine doit répondre aux besoins et aux exigences de toutes les personnes vivant dans les zones urbaines, y compris des groupes indigènes, des migrants nationaux et internationaux, des personnes handicapées, des femmes, des enfants et des personnes âgées.

37. Un leadership national et local est indispensable pour faire face à l'urbanisation et promouvoir une politique urbaine nationale qui résiste à l'épreuve du temps. Un leadership qui reconnaît la valeur et l'importance de la planification urbaine, ainsi que les 11 autres questions clés énumérées plus haut, aura de meilleures chances de rendre les villes du monde durables, résilientes et désirables. Une politique urbaine nationale qui tient compte de ces défis, crée un environnement juridique et institutionnel favorable et définit une vision, un cadre, des actions et des indicateurs permettant de mesurer les succès est indispensable pour l'avenir des populations et de la planète. La section suivante porte sur les choix directifs en matière de politique urbaine nationale et sur le processus de hiérarchisation de ces choix.

III. Définition de priorités en matière directive : mesures porteuses de transformations relatives au Nouveau Programme pour les villes

38. Bien que les États nations aient signé des accords de développement de haut niveau (la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai, le Programme de développement durable à l'horizon 2030) qui ont une incidence directe sur les droits des populations, la réponse des gouvernements nationaux et locaux à l'urbanisation, aux conditions locales et aux priorités politiques variera considérablement. Des choix stratégiques doivent être faits concernant les priorités et l'ordre chronologique à respecter dans le processus d'élaboration de la politique urbaine nationale, puisqu'il faudra de toute évidence gérer diverses questions (les fonds, les populations, les infrastructures, la biodiversité, les écosystèmes, la forme urbaine/l'aménagement urbain, la connectivité interne et externe, les services essentiels, notamment l'eau, les transports, la santé, etc.). Cette section présente les choix directifs relatifs à la politique urbaine nationale et traite également du processus d'établissement de priorités parmi ces options, puis énonce les recommandations clés qui, tel que suggéré, devraient être prises en compte dans l'établissement des priorités.

A. Processus d'établissement des priorités

39. L'établissement de priorités dans les politiques et pratiques urbaines est un processus fondamental et important qui affecte les gouvernements locaux, nationaux et régionaux et les rapports qu'ils entretiennent entre eux, ainsi qu'avec les acteurs non gouvernementaux, notamment avec le secteur privé et la société civile. La politique urbaine nationale doit traiter de principes et processus, mais doit engendrer des transformations au niveau des cadres juridiques, des normes, de la capacité, de la taille et de la forme du service public, du budget, etc. (voir encadré 1), lesquelles doivent rencontrer l'assentiment du public. Le degré de transformation pourra varier selon qu'une politique urbaine nationale est déjà mise en place ou non dans le pays. À travers une analyse des documents thématiques de la Conférence Habitat III et un examen des défis relatifs à la politique urbaine

nationale, le présent document directif propose les critères suivants afin de définir des priorités en matière directive :

(a) Le processus d'établissement des priorités en matière de politique urbaine doit être sous-tendu par une stratégie de communication forte (au préalable, il convient de recenser minutieusement les parties prenantes et de définir leurs intérêts, rôles et responsabilités potentiels afin d'initier le processus et d'inviter tous ceux qui doivent y prendre part). Un dialogue inclusif impliquant tous les acteurs clés et visant à dégager un consensus s'avère capital pour établir les priorités relatives à la politique urbaine nationale, la mettre en œuvre et en garantir la légitimité ; pour que toutes les parties prennent pleinement part à l'établissement des priorités relatives à la politique urbaine nationale et à sa mise en œuvre, sa supervision et son évaluation, celles-ci doivent être impliquées dès le début et avoir un accès total aux données et autres informations pertinentes.

(b) L'établissement des priorités doit être basé sur une évaluation adéquate et efficace du *statu quo* – les faits (état des lieux) sont déterminants ; une forte composante technocrate et spécialisée est donc nécessaire pour accompagner un processus globalement inclusif. Cependant, les données de base doivent regrouper des preuves non statistiques, ainsi que des données « objectives », de peur que l'établissement des priorités ne soit faussé par la facilité à mesurer les données disponibles. Dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste, un processus de supervision continu est souhaitable pour améliorer les données de base au niveau national, afin d'appuyer l'amélioration du processus décisionnel.

(c) Des capacités réalistes (sur le plan financier, professionnel, humain et institutionnel) doivent être prises en compte dans l'établissement de priorités en matière directive. Les priorités peuvent être définies à court, moyen et long terme et doivent être accessibles, ainsi que réalisables et efficaces d'un point de vue politique. La faisabilité politique est indispensable à la mise en œuvre de toute proposition de changement. Une liste exhaustive des objectifs envisagés qui ne présente aucun ordre hiérarchique, ni aucune indication d'urgence ou de faisabilité doit être considérée comme une liste de souhaits, et non une liste de priorités.

(d) Une politique urbaine nationale doit être basée sur un modèle de gouvernance qui permet aux parties prenantes d'exprimer leurs besoins et leurs requêtes, de faire des suggestions et de s'impliquer activement (ce modèle est également important pour la phase de mise en œuvre), ce qui a pour effet d'améliorer les niveaux de transparence, d'équité et de responsabilité. L'établissement de priorités en matière directive doit également être basé sur les mêmes principes de gouvernance.

(e) Le renforcement des capacités et l'échange de connaissances sont indispensables pour établir des priorités basées sur des attentes réalistes, et par conséquent des priorités qui puissent être mises en œuvre. Les opportunités telles que les partenariats avec les institutions académiques, le secteur privé, les ONG, les organisations de la société civile, etc. peuvent renforcer le partage de connaissances et promouvoir le renforcement des capacités.

(f) Les priorités en matière directive doivent tenir compte des répercussions générales de la politique urbaine nationale, notamment des personnes affectées, des répercussions environnementales, économiques et sociales, etc. Toutes les priorités en matière directive doivent être basées sur une fondation solide, à savoir la

compréhension du contexte. Une attention particulière pourrait être accordée : aux autorités administratives disposant d'un mandat urbain, à l'étude de la législation existante, aux instruments de politique générale, niveaux d'institutionnalisation, parties prenantes, etc.

(g) Des opportunités d'échanges accrus entre pairs et de partage des connaissances entre pays permettront d'enrichir une politique urbaine nationale et peuvent offrir des perspectives comparatives, tout en garantissant l'intégration de systèmes urbains transfrontaliers. Par exemple, chaque ville et agglomération doit gérer les terres et les finances de façon plus efficace, équitable et durable, ce qui fait de la terre et des ressources financières une préoccupation et une priorité pour tous les pays. Une gestion financière et un aménagement du territoire adéquats, ainsi qu'une planification urbaine de haute qualité peuvent y contribuer ; en tant que sujets de préoccupation communs, ces questions peuvent constituer le point de départ idéal de l'échange de connaissances entre pairs dans le cadre de l'élaboration d'une politique urbaine nationale.

Encadré 1

Transformations clés auxquelles doit aboutir une politique urbaine nationale réussie

Une politique urbaine nationale réussie peut aboutir aux transformations clés suivantes :

(a) Améliorer la cohérence des politiques nationales et locales qui affectent et influencent le développement urbain (incidence territoriale et spatiale des politiques sectorielles nationales). Les politiques nationales et locales pertinentes choisies sont : les politiques économiques (qui déterminent l'incidence économique de l'urbanisation ; par exemple, la création d'emplois susceptible de résulter de l'urbanisation), les politiques foncières, les services publics, la sûreté et la sécurité, le logement, certaines infrastructures, le climat, les ressources naturelles et l'environnement, la mobilité et les politiques sociales. Une meilleure cohérence des politiques générales peut améliorer l'efficacité administrative et les flux des ressources au niveau de la métropole.

(b) Équiper les autorités locales et pour ce faire, renforcer leurs capacités, rééquilibrer leurs systèmes fiscaux et leur donner des mandats juridiques et directifs.

(c) Renforcer les capacités des communautés, des organisations de la base, des dirigeants traditionnels et sociaux et de la société civile dans son ensemble, et à cet égard, leur fournir des outils de supervision et d'évaluation des politiques, et renforcer les mécanismes de participation aux processus décisionnels ou d'élaboration budgétaire.

(d) Renforcer les investissements dans les villes en améliorant le climat des affaires.

(e) Promouvoir la coopération et la collaboration entre les différentes administrations compétentes et à cet égard, remédier à la fragmentation des métropoles et décourager les « nivellements par le bas » (par exemple la concurrence en matière de réglementation, et toute concurrence néfaste qui empêche les gouvernements locaux de collecter suffisamment d'impôts).

(f) Améliorer la qualité de vie et le bien-être (pauvreté, accessibilité, qualité de l'environnement, etc.). L'objectif visé est d'améliorer la qualité de vie, même si les moyens mis en jeu varient en fonction des défis et du contexte.

B. Principales priorités

40. Les pays doivent s'approprier le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique urbaine nationale, en exploitant et en renforçant leurs propres ressources. Les contributions des gouvernements infranationaux et d'autres parties prenantes permettront au gouvernement national de recenser ses propres priorités à travers la mise en place d'un processus visant à élaborer une politique urbaine nationale ; cependant, il existe des préoccupations internationales communes en matière urbaine, l'exemple le plus évident étant celui des changements climatiques, qui font que ce qui se passe dans une ville quelconque a des répercussions dans le monde entier. Les questions tout aussi importantes qui font des villes les vecteurs des changements climatiques observés dans le monde, et qui par conséquent ont une incidence nationale, régionale et mondiale dont les décideurs urbains devraient tenir compte aux niveaux local, national et mondial sont notamment :

(a) La réduction de la pauvreté en milieu urbain et la promotion d'opportunités égales dans les villes. La lutte contre les problèmes d'inclusion, de ségrégation, d'établissements informels, de réforme de l'aménagement du territoire, d'égalité hommes-femmes et de logement doit être placée au centre de la politique urbaine nationale. Un soutien national fort est nécessaire pour lutter contre ces différentes questions multiformes et transversales, caractéristiques des milieux urbains.

(b) La sûreté et la sécurité des villes, et particulièrement la gouvernance urbaine, le développement économique local et leurs répercussions sur les populations vulnérables telles que les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées.

(c) La nécessité de structurer les systèmes urbains (dans les grandes villes, les villes moyennes et les petites villes) et la connectivité entre les villes à l'appui du développement durable du pays. En effet, la structure du système urbain joue un rôle important dans la croissance. Les villes n'étant pas conçues de façon isolée, la connectivité durable à tous les niveaux (y compris avec les zones rurales) joue un rôle de plus en plus important dans l'efficacité des systèmes urbains nationaux. Par exemple, les décisions concernant les principaux réseaux d'infrastructures prises au niveau national peuvent avoir des répercussions considérables sur la compétitivité des villes et sur leur potentiel de croissance.

(d) La promotion des politiques urbaines et la gouvernance au niveau de la métropole. La coordination intermunicipale requiert généralement l'appui d'autorités administratives supérieures. Au cours des dernières années, les fruits de l'approche consistant à gérer les villes comme des économies fonctionnelles plutôt que comme des structures administratives ont davantage été mis en exergue. Les autorités administratives supérieures peuvent contribuer à faciliter la coopération interjuridictionnelle nécessaire à l'amélioration des résultats dans les zones métropolitaines complexes.

- (e) La promotion des liens entre les zones urbaines et les zones rurales.
- (f) Le financement adéquat du processus d'élaboration de la politique urbaine nationale, et particulièrement de sa mise en œuvre. La gestion et la modernisation des instruments de financement existants, et l'adoption de nouveaux instruments de financement supranational.
- (g) Les migrations et les transferts.
- (h) L'espace public protégé et la culture et l'héritage.
- (i) La transparence et la réduction de la corruption.
- (j) L'égalité entre les sexes.
- (k) La promotion de la croissance économique inclusive.
- (l) La santé et le bien-être.
- (m) Des données urbaines solides et comparables (qualitatives et quantitatives, formelles et informelles).
- (n) La planification urbaine, la conception, l'infrastructure et les matériaux de construction.
- (o) La promotion d'une approche territoriale et différenciée, qui passe par la prise en compte des principes urbains et territoriaux clés tels que ceux énoncés par les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale. Une approche différenciée basée sur la population, les besoins et l'infrastructure sociale est nécessaire. Il convient particulièrement de renforcer les capacités des gouvernements locaux à travers la planification et la différenciation territoriale des responsabilités et des compétences sur la base de la capacité et de l'efficacité administratives, ou de la taille des populations des villes.
- (p) L'appui aux initiatives de durabilité environnementale menées par les villes, en particulier le contrôle de la pollution de l'air et l'atténuation des changements climatiques, ou l'adaptation à ceux-ci.
- (q) La résilience urbaine - la préparation aux risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques.
- (r) Les cadres juridiques et réglementaires pertinents.
- (s) L'engagement vis-à-vis des différents secteurs et acteurs : chaque pays devra accorder la priorité à la collaboration et à l'harmonisation verticales et horizontales. Des institutions formelles doivent être créées qui reconnaissent la nécessité de mécanismes institutionnalisés de collaboration (tels que des conseils, commissions, groupes de travail, groupes intergouvernementaux, etc.). Les accords institutionnels doivent promouvoir des pratiques flexibles et inclusives qui ne favoriseront pas les groupes formels au détriment des groupes informels, les entités étatiques au détriment des non étatiques, nationales au détriment des locales, etc.

41. De plus, pour définir les principales priorités, les conditions suivantes relatives à une politique urbaine nationale et énoncées par l'objectif de développement durable numéro 11 seront requises :

- (a) Répondre aux dynamiques de population.
- (b) Assurer un développement territorial équilibré.
- (c) Préparer le développement des infrastructures et des services.
- (d) Promouvoir un aménagement urbain efficace.
- (e) Renforcer la résilience aux changements climatiques.
- (f) Protéger l'espace public.
- (g) Concevoir des systèmes de gouvernance urbaine efficaces.
- (h) Promouvoir des systèmes de finances municipales efficaces.
- (i) Appuyer les partenariats et la coopération entre les acteurs urbains.
- (j) Sauvegarder l'inclusivité et la participation au processus et aux résultats.

C. Indicateurs relatifs à la politique urbaine nationale

42. Ce groupe d'experts réitère la recommandation relative à l'objectif 11.a de développement durable (appuyer la création de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre les zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement national et régional). L'indicateur proposé souligne le rôle important que joue le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Par ailleurs, le recours à la politique urbaine nationale comme indicateur renforce le rôle des villes dans le développement durable et constitue une contribution décisive à l'atteinte des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

43. Ce groupe d'experts propose également les objectifs suivants : (a) Que les deux-tiers des pays membres aient engagé le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale ou la révision de leur cadre actuel de politique urbaine d'ici 2020. (b) Que la moitié des pays membres aient planifié et entrepris la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale d'ici 2025. (c) Qu'un tiers des pays membres aient supervisé et évalué leur politique urbaine nationale d'ici 2030.

D. Recommandations clés relatives à l'avant-projet du Nouveau Programme pour les villes

44. Les recommandations de l'encadré 2 mettent l'accent sur les recommandations clés pouvant être prises en compte dans le processus de hiérarchisation des divers choix stratégiques qu'il convient d'opérer dans le cadre de l'élaboration d'une politique urbaine nationale. Ces recommandations, formulées par un groupe d'experts, et également reprises dans les conclusions du présent rapport,

réaffirment les conditions préalables à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale réussie et indiquent comment ce processus peut contribuer à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et, plus généralement, à celle du Programme de développement durable pour l'après-2030.

Encadré 2**Recommandations clés relatives à l'avant-projet du Nouveau Programme pour les villes**

1. Accords internationaux : les politiques urbaines nationales se sont avérées efficaces dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et devraient dorénavant être systématiquement considérées comme des instruments clés de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Par ailleurs, la base normative de la politique urbaine nationale doit refléter les accords internationaux existants, notamment :

- a. La Déclaration universelle des droits de l'homme
- b. L'Accord de Paris
- c. Le Cadre de Sendai
- d. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. Forme institutionnelle : la forme institutionnelle d'une politique urbaine nationale doit créer des canaux de participation et prendre en compte la nécessité d'apporter des changements de haut niveau, notamment dans les domaines suivants : réforme juridique, allocation des ressources fiscales, production d'informations sur le système urbain dans son ensemble (formel et informel), et planification et conception urbaine intégrée qui s'inscrit sur le long terme et va au-delà du cycle politique. La qualité des cadres juridiques renvoie à la capacité de mener les réformes réglementaires requises par les décideurs. Une législation efficace doit avoir un objectif clair, introduire des règles et mécanismes d'application cohérents et bien élaborés, ainsi que des règles et obligations dépourvues d'ambiguïtés. Enfin, elle doit permettre un suivi et une évaluation systématiques des résultats de la législation. La mise en œuvre d'un processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale fondée sur des données factuelles nécessite des investissements dans la fonction publique, la recherche, les cursus universitaires et les opportunités éducatives.

3. Leadership : un leadership politique formel et informel est nécessaire de la part du gouvernement ou d'autres parties prenantes pour garantir la légitimité du processus d'élaboration de la politique urbaine nationale, ainsi que l'efficacité de sa mise en œuvre.

4. Inclusivité et équitabilité : les politiques urbaines nationales doivent être inclusives et permettre aux parties prenantes de s'engager efficacement dans le processus, afin que toutes les voix soient entendues. Elles doivent promouvoir l'égalité, atteindre les personnes les plus vulnérables, ainsi que les personnes en danger et les pauvres des villes.

5. Durabilité et résilience : une politique urbaine nationale doit étudier les dynamiques sociales, économiques et écologiques et les relations qu'elles entretiennent dans leur contexte territorial.

6. Questions prioritaires : une politique urbaine nationale doit être centrée sur les populations et doit compléter et non reproduire des stratégies sectorielles fortes dans des domaines tels que l'infrastructure, l'eau, l'énergie, la santé, l'éducation, le logement ou les politiques d'inclusion sociale et économique. Idéalement, elle s'intéresse aux relations territoriales, fiscales et institutionnelles entre les secteurs. Une politique urbaine nationale doit préserver les intérêts et les droits des générations actuelles et futures et prendre en compte l'incidence des choix stratégiques sur l'écosystème naturel. Une politique urbaine nationale fournit la plateforme ou le processus d'information permettant de préconiser les priorités à long terme plutôt que les priorités à court terme aux différents échelons territoriaux, ce qui permet de débattre des décisions difficiles et de les communiquer au public.

7. Coordination : une politique urbaine nationale doit mettre l'accent sur la coordination et la collaboration institutionnelle et informelle entre les différents acteurs, secteurs et fonctions à tous les échelons et systèmes urbains, ainsi que les promouvoir. Les mesures de coordination doivent tenir compte des préoccupations territoriales nationales, notamment du continuum urbain-rural, ainsi que des dynamiques et questions d'urbanisation métropolitaines, régionales et supranationales.

8. Capacité : les éléments qui permettent l'efficacité du processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale sont : la préparation, un hôte institutionnel, un budget, une formation et des opportunités d'échange entre pairs aux niveaux national et transnational, au sein des gouvernements, entre les gouvernements et avec d'autres parties prenantes. Le processus doit permettre un suivi et une évaluation internes efficaces.

9. Communication : le processus d'élaboration de la politique urbaine nationale doit s'appuyer sur une stratégie de communication multimédia qui doit être globale et transparente, et avoir pour objectif d'informer tous les fonctionnaires, résidents, acteurs des médias et autres acteurs aux niveaux national et international. Une telle stratégie de communication doit également servir à sensibiliser le plus grand nombre sur la nature intégrée du développement durable.

10. Données : une politique urbaine nationale doit être fondée sur les données qualitatives et quantitatives les plus récentes et les plus globales. Le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale peut servir à améliorer les systèmes de collecte des données et à développer des données nouvelles et supplémentaires pour améliorer la désagrégation (par exemple, par sexe et par âge), la couverture et l'interopérabilité des données. Il convient de veiller particulièrement à énumérer et faire ressortir tous les aspects du phénomène de l'informel en milieu urbain. Les données collectées en vue d'une politique urbaine nationale doivent s'appuyer sur des systèmes de données internationaux et locaux et être accessibles.

45. À la suite de la section III, qui traite du processus de recensement et de hiérarchisation des options stratégiques relatives à l'élaboration d'une politique urbaine nationale, la prochaine section s'intéressera aux acteurs clés du processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale et à la création d'un environnement propice à ladite politique.

IV. Principaux acteurs : institutions pertinentes

46. La présente section mettra l'accent sur les acteurs clés du processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale. Elle abordera également des processus fondamentaux, tels que le renforcement des capacités et la sensibilisation, qui jouent un rôle déterminant dans la création de conditions favorables à l'élaboration d'une politique urbaine nationale, et qui contribueront par ailleurs à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

A. Aspects stratégiques

47. Une politique urbaine nationale consiste en un processus évolutif et de long terme visant à structurer un cadre général intégrant des systèmes complets qui permettront d'instaurer un environnement favorable à la création, à l'institutionnalisation et à l'amélioration du secteur et du programme urbains d'un pays.

48. La conception de la politique urbaine nationale doit tenir compte de la diversité des approches, car il existe des particularités, et même des différences entre les régions d'un même pays. De ce fait, la politique urbaine nationale sera différemment accueillie, raison pour laquelle les gouvernements doivent envisager d'adopter une approche reposant sur la demande, qui répond aux besoins des populations. De ce point de vue, les acteurs clés varient également et représentent les intérêts des groupes auxquels ils appartiennent.

49. En matière d'élaboration d'une politique urbaine nationale, il existe divers acteurs clés, qui, tout au long du processus, peuvent jouer différents rôles afin de (a) concevoir et élaborer une politique générale ; (b) promouvoir le changement culturel et social ; (c) mettre en place un cadre de réflexion et d'idées ; (d) obtenir de nouveaux droits en fonction des différentes dimensions de droits qui existent dans la ville ; (e) prendre en main la politique et la promouvoir ; (f) mettre en œuvre ; (g) renforcer les capacités ; et (h) superviser et évaluer.

50. Ce processus constitue en lui-même un catalyseur d'acteurs et d'actions du fait de progrès continus et à petite échelle (changements) qui peuvent être accélérés ou amplifiés par d'éventuelles interventions ou actions, menées soit du sommet vers la base, grâce à la volonté politique des administrations nationales, soit de la base vers le sommet ; ces progrès peuvent alors être exploités par des administrations locales aux capacités renforcées, qui, dans la plupart des pays, disposent d'une expertise en matière de gestion des défis de l'urbanisation. Lorsqu'ils sont organisés, les mouvements impulsés par les populations ou la société sont capables de promouvoir des changements politiques et sociaux efficaces tels que la reconnaissance de certains droits, la création de nouveaux programmes et politiques ou canaux de participation.

51. À cet égard, il est indispensable de créer un cadre institutionnel adéquat à plusieurs niveaux et impliquant plusieurs acteurs, lequel favorisera le dialogue et la collaboration afin de garantir l'implication des différents responsables administratifs et parties prenantes, l'objectif étant que chacun prenne en main les différentes phases de la politique urbaine nationale et s'y investisse. Les gouvernements nationaux doivent reconnaître les gouvernements infranationaux comme des partenaires clés de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique urbaine

nationale, et doivent les équiper en veillant à ce qu'ils disposent des ressources et capacités adéquates. Un tel processus résultera assurément de l'émergence d'une volonté, d'une réflexion et d'une action politiques à l'issue d'une concertation entre différents acteurs aux intérêts contradictoires. Son efficacité, sa portée et son influence dépendront amplement des mesures sociales de résolution de ces conflits d'intérêts, et de la capacité de ces mêmes acteurs à semer et institutionnaliser l'innovation et le changement, à renforcer la sensibilisation et à transformer les cultures et modes de pensée.

52. L'aspect culturel est indispensable au développement durable ; il constituera la toile de fond du processus et en déterminera l'efficacité et la durabilité. Les changements culturels et sociaux peuvent être déclenchés de l'intérieur et de l'extérieur comme des forces complémentaires impulsées par diverses parties prenantes dont les soutiens varient considérablement d'un pays à l'autre.

53. Pour pouvoir appliquer une politique urbaine nationale dans différents pays du monde, il est indispensable d'accepter le fait qu'elle est motivée par une multiplicité d'arrangements, et qu'elle est susceptible de revêtir un nombre infini de formes. Cela signifie que les parties prenantes, concepteurs et acteurs qui pèseront dans le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale seront issus de diverses sphères et devront être capables d'agir à n'importe quel moment dans l'optique de définir ou d'améliorer le cadre d'élaboration de ladite politique.

54. De plus en plus, les villes et les milieux urbains sont au cœur du développement humain, social et économique, mettant dans le même temps une pression instrumentale sur les écosystèmes naturels ; de ce fait, les autorités locales doivent impérativement jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation des populations sur l'impact écologique des villes sur l'arrière-pays, et, de façon progressive, impliquer davantage d'acteurs dans le processus d'élaboration des priorités relatives à la politique urbaine nationale, ainsi que dans la mise en œuvre de celle-ci.

55. Il est fondamental de garder à l'esprit la diversité de ces parties prenantes, d'où la nécessité de promouvoir la prise en main du processus, ainsi que sa portée, en tenant compte des capacités de contribution de chacun, et de la nécessité de donner la parole à tous.

62. Tandis qu'une partie axiale de l'opinion réalise la nécessité réelle et stratégique d'une politique urbaine nationale, un ensemble de systèmes prendra progressivement forme à mesure que les principaux acteurs et leur rôle (ainsi que celui d'autres acteurs) se préciseront.

56. Parachever l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale présuppose que des systèmes ont été mis en place pour régler les conflits d'intérêt entre les différents acteurs, pour promouvoir les processus de dialogue et la recherche du consensus, et pour alerter la conscience collective sur la nécessité et l'urgence de gérer l'urbanisation de façon à tirer pleinement partie de ses avantages.

B. Acteurs, domaines et niveaux d'action

57. De façon plus générale, il est possible d'identifier un ensemble d'acteurs et d'intervenants clés, de rôles éventuels et de niveaux d'engagement et de participation dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique urbaine nationale. En dépit des risques de simplification à outrance, et compte tenu des liens créés par le processus de mondialisation entre les différentes échelles, les acteurs clés peuvent être classés en deux groupes :

(a) Un ensemble d'acteurs internes clés :

(i) La communauté : la société au sens large (l'opinion publique et les médias) ; l'ensemble des mouvements sociaux de grande ampleur et la société civile organisée (les mouvements de personnes sans-abri, les activistes des transports publics, les organisations non gouvernementales, les organisations de femmes, etc.) aux niveaux national, régional et de la ville ; les dirigeants communautaires. Dans le cadre de la conception d'une politique urbaine nationale, il importe de garantir la participation de groupes de la société civile qui représentent divers intérêts et franges, afin que le processus de construction soit collectif et repose sur une approche basée sur la demande. Une politique urbaine nationale doit répondre aux divers intérêts de la société, des hommes et des femmes, des enfants, des personnes âgées, des groupes ethniques, etc.

(ii) Les gouvernements : aux niveaux national, régional, étatique/provincial, les zones métropolitaines, les villes (différents départements/politiques sectorielles). Bien que les autorités locales s'avèrent être des partenaires clés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale tel qu'indiqué plus haut, les tâches requises tout au long du processus vont au-delà des frontières administratives locales. De ce fait, pendant la phase de mise en œuvre, il convient de promouvoir la collaboration entre les entités nationales et territoriales et entre les différentes entités territoriales elles-mêmes, à travers des mesures telles que : l'amélioration de l'organisation territoriale, le recensement et la construction structurelle des projets stratégiques régionaux, le renforcement des formes d'association et de coopération municipale, et la promotion du transfert de connaissances entre les entités territoriales.

(iii) Les institutions académiques : universités, centres de recherche, groupes de réflexion, institutions de recherche et de formation. La participation du secteur académique joue un rôle important non seulement dans la conception, mais aussi éventuellement dans la supervision et l'évaluation d'une politique urbaine nationale. Les universités, les centres de recherche et groupes de réflexion permettent généralement de rassembler des preuves, faits et données nécessaires à l'élaboration d'une politique urbaine nationale et contribuent à en évaluer l'incidence sur les territoires et les différentes couches de la société. Les programmes de volontariat universitaire pourraient s'avérer déterminants en termes de projets innovants et d'interventions durables.

(iv) Organes législatifs et judiciaires : ces acteurs jouent un rôle important dans la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale dans la mesure où ils votent les lois et règlements qui entérinent les dispositions de la politique et favorisent les changements juridiques nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques. Ils représentent également les forces politiques du pays et peuvent jouer le rôle de

moteurs ou facilitateurs du changement au sein des organes exécutifs et législatifs, lesquels, en fin de compte, appuieront et renforceront les cadres juridiques connexes, améliorant ainsi la compréhension des directives, stratégies et objectifs visés par une politique urbaine nationale afin de poser les bases de la prise de décisions et de la consolidation de la jurisprudence au sein de différents groupes.

(v) Les agences de financement et le secteur privé : ces acteurs peuvent fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique. Toutefois, il importe que leur participation à l'élaboration de la politique urbaine nationale soit guidée et orientée par le secteur public afin de garantir l'atteinte des objectifs visés lors de la conception de celle-ci. La responsabilité sociale du secteur privé, guidée par la protection des biens et de l'intérêt publics, offre une opportunité majeure d'amélioration de la capacité de la ville ou de la municipalité. La responsabilité sociale et environnementale d'entreprise est cruciale.

(b) Les acteurs externes sont :

(i) Les organisations internationales, les agences de développement et le système des Nations Unies. Tous ces acteurs jouent un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes internationaux nécessitant une mobilisation mondiale et des flux de financement internationaux.

(ii) Les tendances observées au niveau international/d'autres pays modèles.

(iii) Les organisations gouvernementales internationales, locales et régionales, les universités et groupes de réflexion ayant une portée internationale ou mondiale.

(iv) La société civile internationale : les ONG et mouvements sociaux internationaux et d'envergure mondiale.

(v) les groupes politiques internationaux et régionaux.

(vi) Le système bancaire international et les marchés financiers : ils interviennent dans la mobilisation de montants considérables d'investissements en capitaux et dans le développement urbain et immobilier induit par la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale.

58. Une transformation efficace et durable des sociétés est une réalité éminemment politique. L'élaboration d'une politique urbaine nationale qui met l'accent sur l'amélioration du bien-être général, l'intégration et l'équité des droits à la ville en dépit de la ségrégation et des inégalités, résultera d'une volonté politique qu'il convient de construire et reconstruire au fil du temps, parmi différents acteurs intervenant à divers niveaux, en fonction de chaque contexte géographique et évolutif. Tandis que l'action découle de la capacité de mise en œuvre qui peut bien s'avérer hétérogène parmi les acteurs et intervenants, une politique urbaine nationale doit également être construite et reconstruite afin de refléter l'état de la culture ou de la pensée tout au long de l'évolution du processus politique.

59. Des contextes politiques de haut niveau peuvent engendrer des revirements majeurs impulsés par : le gouvernement national, ou, de façon ascendante, par les gouvernements locaux et la mobilisation sociale, notamment une proposition de loi émanant du peuple, ou même l'élection de partis et personnalités politiques qui prôneraient le programme urbain, ou encore par une combinaison des deux forces. Les acteurs internationaux peuvent influencer le cours de l'action politique et renforcer la capacité locale en fournissant une assistance et des financements techniques. Mais fondamentalement, une politique urbaine nationale qui n'est ni prise en main, ni soutenue par les acteurs internes ne sera ni durable, ni efficace.

60. Les incidents externes, la mobilisation politique et les initiatives descendantes et ascendantes peuvent déclencher, accélérer et renforcer les processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale à des moments précis. Néanmoins, une évolution par étapes est indispensable pour mûrir et institutionnaliser une politique urbaine nationale sur le long terme, ainsi que pour renforcer les parties prenantes clés qui seront les piliers de sa poursuite.

61. Les acteurs internes devront prendre part au processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale et concrètement : (a) concevoir des politiques qui seront adéquatement mises en œuvre grâce aux (b) capacités renforcées des gouvernements et programmes locaux convenablement (c) financés et structurés, reposant sur un (d) cadre législatif robuste, bien assimilé par le (e) système judiciaire, soutenu par l'opinion publique, la société civile organisée et les dirigeants communautaires, s'appuyant sur les connaissances nouvelles et disponibles fournies par (f) les institutions universitaires et par la diffusion des travaux de recherche au public avec l'aide des (g) médias, exploitant toutes les ressources disponibles qui peuvent être fournies par les populations et les communautés, le secteur public et le secteur privé.

62. Pour assumer ces rôles, les capacités requises doivent être en place ou être développées tout au long du processus, enrichissant et renforçant les différents groupes et acteurs afin qu'ils assument des responsabilités partagées dans la poursuite de l'élaboration de la politique urbaine nationale. L'évolution viendra des cycles résultants de pensée, de sensibilisation, de conception et d'action impliquant toutes les parties prenantes de façon très hétérogène, mais, en fin de compte, l'ensemble de la société devra s'approprier le processus pour que surviennent des changements politiques réels.

63. Pour s'assurer que le processus de sensibilisation et d'appropriation sociale des principes du Nouveau Programme pour les villes finisse par se consolider comme une politique urbaine nationale, il convient de traduire progressivement ces principes en décisions politiques et institutionnelles encadrées par des décisions administratives prises par les organismes publics à tous les niveaux (national, provincial, interétatique, métropolitain et local) et au sein de toutes les couches administratives (judiciaire, législative et exécutive dans les pays démocratiques). À défaut, ces principes demeureront rhétoriques. Cette situation mettra en péril la gestion durable de l'urbanisation et condamnera de vastes secteurs sociaux à l'exclusion et à l'informel ; des principes rhétoriques ne mèneront pas à l'institutionnalisation de nouvelles « règles du jeu » pour tous les acteurs (acteurs internes et externes) impliqués dans l'urbanisation.

64. La capacité de l'État à mettre en œuvre des politiques publiques est déterminée par une combinaison complexe de capacités technico-bureaucratiques et politiques (chacune d'elle étant une condition nécessaire, mais insuffisante) ; elle n'est pas homogène et peut varier entre les secteurs et les zones. Le développement de capacités combinées se produit sur le long terme, tandis que leur destruction peut résulter de la mise en place de mesures d'urgence à court terme. La capacité de l'État est étroitement liée à la vision du monde ou au paradigme idéologique propre à chaque gouvernement, ainsi qu'à la légitimité et à l'accumulation des pouvoirs dont chaque gouvernement dispose pour remédier au statu quo ; la légitimité et le pouvoir dépendent précisément de la capacité à interpréter les besoins de la majorité et les processus culturels qui caractérisent la société.

C. Comment créer des environnements propices, préparer le terrain à l'action et comprendre les principes et les étapes d'une politique urbaine nationale ?

65. Pour créer des environnements propices à l'élaboration d'une politique urbaine nationale, il convient d'attribuer adéquatement les rôles, mandats et canaux de participation, d'améliorer la communication et la transparence, et de laisser toutes les voix s'exprimer clairement, puis prendre en compte.

66. Un processus durable et légitime d'élaboration d'une politique urbaine nationale doit être basé sur les principes suivants afin de guider les parties prenantes et institutions clés :

- (a) La légitimité.
- (b) La responsabilité éthique et partagée.
- (c) Une approche de collaboration, de coopération et de partenariat entre les différentes autorités administratives et les administrations publiques, ainsi qu'avec différents acteurs non étatiques (organisations de la société civile, secteur privé, milieux universitaires, etc.).
- (d) La transparence et l'échange d'informations.
- (e) Le développement et le renforcement des capacités des gouvernements locaux et des organismes publics aux fins du développement institutionnel.
- (f) Une répartition juste et efficace des ressources entre les divers échelons administratifs afin d'appuyer les politiques urbaines durables.
- (g) Des niveaux divers et complémentaires d'engagement et de participation afin de garantir un effet en cascade, qui permet même aux voix les plus vulnérables et distantes d'être entendues (jusqu'au niveau de la communauté).
- (h) Un processus permettant des examens périodiques à mesure que de nouveaux défis se présentent.

67. Le terrain sera préparé pour l'action avant même que les fondations politiques de l'élaboration d'une politique urbaine nationale ne soient posées, puisqu'il s'agit d'un processus déclenché par un dispositif potentiel impliquant les acteurs et l'action, tel qu'indiqué plus haut, et qui évolue tout au long d'étapes étroitement liées à la sensibilisation, à l'éveil des consciences et à la volonté politique. À mesure que les opportunités se présenteront, de nouvelles étapes et de nouveaux dispositifs d'acteurs verront le jour, qui s'adapteront aux phases suivantes du processus. Ces phases peuvent nécessiter un document directif, un nouveau cadre juridique, des processus de décentralisation améliorés, de nouvelles agences exécutives ou de nouvelles structures de gouvernance, des plans pluriannuels ou la localisation de politiques sectorielles en vue d'une meilleure coordination sur le terrain. Il n'existe aucune séquence idéale à suivre ; toutefois, les opportunités émergent de l'environnement général, notamment d'un nouveau gouvernement, d'une mobilisation sociale, de changements de la constitution, de mesures d'investissement et de l'espace fiscal, de l'environnement macroéconomique, etc. Dans tous les cas, un ensemble précis de parties prenantes en seront les principaux

instigateurs et auront la responsabilité de promouvoir un engagement et une diffusion plus larges, car une nouvelle loi doit être approuvée.

68. Le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale conduira à l'institutionnalisation de la participation et des canaux de participation ; celle-ci est susceptible de renforcer le rôle des parties prenantes clés, mais également de décourager l'émergence de nouveaux acteurs. Par conséquent, un certain degré de flexibilité permettant d'admettre de nouveaux agents de changement est souhaitable, ce qui n'est possible que dans des environnements flexibles. En d'autres termes, tandis que des institutions fortes permettent de jeter les bases d'une politique urbaine nationale durable, l'innovation et la réinvention viendront probablement d'un nouveau mode de réflexion, et, en fin de compte, de nouvelles parties prenantes (de l'échelon communautaire à l'échelon national). La conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique urbaine nationale, abordés à la section suivante, constituent des éléments importants du processus directif dans le cadre duquel l'inclusion des parties prenantes existantes et celle de nouveaux acteurs est fondamentale.

V. Élaboration, mise en œuvre et suivi de la politique

69. Il est indispensable d'élaborer une politique urbaine nationale et des cadres juridiques, institutionnels et financiers de qualité pour garantir l'applicabilité de cette politique. Il est également nécessaire d'appréhender la politique urbaine nationale comme un processus continu afin de réaliser que tous les éléments de l'élaboration politique doivent être considérés en profondeur. La présente section abordera les mesures clés qui mettent l'accent sur les activités et recommandations axées sur les processus en vue de l'élaboration d'une politique urbaine nationale, plutôt que sur le contenu de la politique elle-même.

70. En examinant l'élaboration de la politique, ainsi que sa mise en œuvre et son suivi, la présente section explore premièrement les possibilités permettant de rendre opérationnelle une politique urbaine nationale, lesquelles peuvent contribuer efficacement à la réalisation des buts et objectifs définis. Deuxièmement, la section met l'accent sur les moyens permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une politique urbaine nationale légitime, intégrée et applicable et d'en assurer une supervision efficace. Enfin, des recommandations sont formulées pour faciliter un processus politique et produire des mécanismes permettant de garantir une continuité sur le long terme tout en laissant la place aux ajustements nécessaires.

A. Élaboration de la politique

Comprendre le contexte

71. La conception et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale doivent reposer sur une connaissance du contexte dans lequel elle est élaborée. La diversité des circonstances dans lesquelles le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale peut être mené implique que la stratégie de conception et de mise en œuvre de ladite politique soit adaptée au contexte (culturel, historique, politique, environnemental, social, économique, etc.). Dans le cadre de l'élaboration de la politique, et afin de comprendre et d'apprécier pleinement ce contexte nécessaire, il convient de :

Rechercher des soutiens et prendre en compte la vision et l'objectif d'une politique urbaine nationale : avant de concevoir une politique, il convient d'élaborer un projet de vision, de buts et d'objectifs, qui précise la valeur ajoutée de la vision, son contenu, sa portée et ses délais d'exécution. Le processus d'élaboration de ces visions et objectifs doit tenir compte du contexte national et local du pays et impliquer une diversité de parties prenantes. Avant l'élaboration de la politique urbaine nationale, le processus d'évaluation de la faisabilité de celle-ci peut, sur la base de la vision de la politique et de ses buts et objectifs, faire émerger un consensus sur la nécessité de cette politique.

72. Dresser la carte des cadres juridiques et institutionnels existants : le recensement des lois, règlements et institutions qui interviennent dans la planification physique et économique permet un examen initial rapide du cadre juridique et institutionnel urbain. Cet examen permettra en définitive de déterminer les améliorations possibles au niveau de législation et des institutions, ainsi que de recenser et d'examiner les limites administratives de cette législation et de ces institutions.

73. Comprendre le contexte institutionnel et d'économie politique : tous les ministres, gouvernements locaux et parties prenantes pertinents doivent prendre part à la conception d'une politique urbaine nationale afin de garantir l'inclusion de diverses politiques pertinentes, ainsi que de créer un sentiment général de prise en main du processus. Pour bien comprendre les divers intérêts et cadres institutionnels qui entoureront la politique urbaine, il est recommandé d'évaluer l'économie politique et la gouvernance dans le pays où le processus politique sera mené, ce qui nécessite de recenser et d'analyser les institutions et les rapports de force. Cette analyse peut inclure les procédures administratives, les processus décisionnels, l'allocation des ressources et les cadres institutionnels. Elle vise en dernier ressort à comprendre les instruments existants, les besoins en termes de capacités, les rapports de force et les éléments de décision dans différentes zones thématiques urbaines.

74. Renforcer les capacités des parties prenantes : une politique urbaine nationale doit notamment avoir pour objectif de renforcer les capacités des gouvernements locaux et d'autres parties prenantes afin de les impliquer totalement dans l'élaboration d'une vision urbaine et dans le cadre de coordination d'un pays donné. Pour éviter de se retrouver avec des parties prenantes qui agissent uniquement comme des partenaires d'exécution, les gouvernements locaux et d'autres parties prenantes clés doivent s'engager dans le processus d'élaboration de la politique urbaine nationale dès le début. De plus, pour garantir un processus participatif et inclusif, il est recommandé de procéder à un recensement et à une analyse des parties prenantes, afin de repérer les parties prenantes les plus vulnérables qui pourraient nécessiter un engagement supplémentaire pour participer pleinement au processus.

Concevoir pour mettre en œuvre

75. Une bonne conception est indispensable à la mise en œuvre d'une politique. La mise en œuvre d'une politique urbaine nationale doit servir de fil conducteur à sa conception, faute de quoi elle pourrait présenter des lacunes susceptibles de compromettre l'efficacité de la politique tout entière. La conception réussie d'une politique à la fois pertinente et applicable passe par quatre points :

(a) La prise en main de cette politique par les gouvernements locaux et d'autres parties prenantes : ceux-ci doivent adhérer à la politique et se l'approprier pour qu'elle soit efficacement mise en œuvre. Pour assurer une participation effective de tous les acteurs, il convient de mettre en place un mécanisme de participation visant à faciliter le dialogue sur la politique urbaine nationale parmi les gouvernements nationaux et infranationaux, les acteurs étatiques et non étatiques.

(b) L'évaluation et le développement des capacités : Pendant la phase de conception, il est nécessaire d'évaluer la capacité des partenaires d'exécution, en particulier les capacités des gouvernements infranationaux. Avant la mise en œuvre, il est indispensable, tant d'évaluer les capacités humaines, institutionnelles, financières et techniques, que de renforcer les capacités des acteurs des différents échelons administratifs et celles de tous les partenaires d'exécution en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la politique. Le renforcement des capacités peut également être envisagé pour le secteur privé.

(c) La révision ou l'ajustement des cadres juridiques, institutionnels et fiscaux existants, ainsi que des politiques et directives relatives à tous les secteurs pour assurer l'intégration et la mise en œuvre de la politique urbaine nationale. La législation nationale (et, dans certains systèmes fédéraux, étatique ou provinciale) peut définir les responsabilités, pouvoirs et, de manière cruciale, les sources de recettes des gouvernements infranationaux. Par conséquent, il convient de rechercher le cadre législatif approprié pour les gouvernements infranationaux, de s'intéresser aux politiques de décentralisation et au partage des ressources financières entre différents niveaux de gouvernement, afin de créer des cadres de collaboration au sein desquels les gouvernements nationaux et infranationaux pourront coopérer. Il convient par ailleurs de s'intéresser à l'intégration et à la cohésion avec d'autres stratégies, cadres, politiques, sectorielles, etc. Pour garantir un soutien total de la politique urbaine nationale, le conflit avec d'autres secteurs doit être évité.

(d) Suivi et évaluation : Un mécanisme de révision périodique de la politique urbaine nationale doit être prévu lors de la phase de conception. Le processus de suivi et d'évaluation doit être transparent et transcender les gouvernements nationaux et internationaux pour impliquer tous les acteurs étatiques et non étatiques pertinents tels que les organisations non gouvernementales, les citoyens et le secteur des entreprises.

B. Moyens de mise en œuvre

Promouvoir le changement du système

76. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale, il convient de garder à l'esprit que la valeur de la politique dépend à la fois du processus et du produit. Par conséquent, tout au long de la phase de conception, certains mécanismes tels que la participation et le développement des capacités peuvent être institutionnalisés afin de promouvoir un changement à long terme qui sera plus durable, plutôt que des interventions politiques isolées.

Mise en œuvre d'une politique nationale urbaine : conception itérative de politique et examen continu de la politique.

77. Un suivi régulier de la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale réalisé sous la forme d'un examen continu de la politique est recommandé pour

promouvoir une conception itérative de politique. Par conséquent, la mise en œuvre d'une politique complexe peut être réalisée en étapes. Tandis qu'une politique tournée vers l'avenir définira des objectifs à long terme, les enseignements tirés d'un suivi provisoire peuvent nourrir la réflexion sur les points forts et faibles de la politique à l'heure actuelle, afin que tout ajustement nécessaire soit opéré.

Possibilités de financement

78. En envisageant les possibilités de financement de la politique urbaine nationale, il convient de prendre en compte les options de financement alternatif. Cependant, pour qu'une politique soit efficace, elle doit être réellement prise en main par les gouvernements nationaux, qui peuvent notamment s'engager à la financer. Néanmoins, des sources alternatives peuvent permettre de suppléer l'engagement financier des gouvernements nationaux.

79. Pour encourager la prise en main d'une politique urbaine nationale à d'autres niveaux de gouvernement, les échanges sur les difficultés et succès rencontrés aux différents échelons de gouvernement pourraient s'avérer fructueux. Mais au préalable, il conviendra de déterminer dans quelle mesure la capacité financière doit être déconcentrée pour que les gouvernements infranationaux soient à même d'appuyer la politique, ainsi que pour faciliter leur intervention.

80. Pour faciliter la participation des gouvernements infranationaux à l'élaboration d'une politique, des mécanismes de financement innovants qui permettraient de renforcer le financement municipal peuvent être envisagés, tels que la valorisation et le partage des terres, les subventions et l'élargissement de l'assiette fiscale locale et l'amélioration de la collecte fiscale.

81. L'accès aux investissements privés et leur renforcement peuvent constituer une option de co-financement réussi d'une politique urbaine nationale. Il est possible de financer les politiques urbaines à travers plusieurs sources de financement, notamment en améliorant les partenariats public-privé et en accédant aux capitaux privés.

82. Si l'élaboration de scénarios de financement d'une politique urbaine nationale met en lumière une insuffisance des ressources, il pourrait s'avérer judicieux de commencer par définir certains principes et élaborer des mesures de coordination et de consultation afin de sensibiliser sur la politique. Dans ce cas, les interventions relatives à la politique devraient se concentrer sur des projets ciblés qui produiront des résultats à court terme, et sur les mesures permettant de susciter des soutiens en vue du financement de la politique, lesquelles permettraient de mener des projets porteurs de résultats à moyen et long terme. Ainsi, la politique urbaine nationale pourrait être mise en œuvre à court terme grâce aux financements disponibles, tout en laissant la possibilité d'une planification à long terme.

C. Instruments de suivi

83. Le suivi d'une politique urbaine nationale reposera certainement sur l'élaboration préalable d'indicateurs permettant de mesurer le succès de sa conception et de sa mise en œuvre. Ces indicateurs varieront en fonction des priorités qui reflètent le contexte propre à chaque pays. Par exemple, dans

l'élaboration d'indicateurs relatifs à une politique urbaine nationale, les conditions suivantes peuvent être requises :

- (a) Répondre aux dynamiques de population.
- (b) Assurer un développement territorial équilibré.
- (c) Préparer le développement des infrastructures et des services.
- (d) Promouvoir un aménagement urbain efficace.
- (e) Renforcer la résilience aux changements climatiques.
- (f) Protéger l'espace public.
- (g) Concevoir des systèmes de gouvernance urbaine efficaces.
- (h) Promouvoir des systèmes de finances municipales efficaces.
- (i) Appuyer les partenariats et la coopération entre les acteurs urbains.
- (j) Sauvegarder l'inclusivité et la participation au processus et aux résultats.

84. Les critères d'élaboration d'une politique urbaine nationale réussie varieront inévitablement en fonction des pays. Cependant, il est supposé qu'une politique réussie réponde au moins aux objectifs urbains définis au niveau national (pour s'attaquer aux défis de l'urbanisation et en exploiter les avantages) à court, à moyen et à long terme. De plus, pour garantir la durabilité des initiatives politiques, la vision d'une politique urbaine nationale intégrée dans les programmes et politiques de niveau départemental, mais également déclinée en plans de développement sous-national pourrait également être considérée comme un indicateur de succès. Les recommandations pertinentes suivantes sont formulées dans le cadre du suivi de la politique :

(a) Intégrer l'évaluation du processus et des résultats : une politique urbaine nationale déclenche généralement une multitude de processus connexes, et il pourrait s'avérer utile d'évaluer à la fois le processus et les résultats de cette politique. Cela pourrait faciliter l'intégration de programmes qui tiennent compte des priorités relatives à la politique. Si l'évaluation du résultat indique dans quelle mesure les objectifs visés par la politique ont été atteints, une évaluation du processus peut éventuellement révéler les éléments du processus qui ont été à l'origine des succès ou des échecs enregistrés.

(b) Fonder la politique urbaine nationale sur des données et informations fiables : la conception et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale doivent toutes deux être basées sur des recherches politiques et des données urbaines et territoriales pertinentes. Le manque de données de base ou de données provisoires fiables peut constituer un facteur de complication ou de restriction dans le suivi et l'évaluation d'une politique urbaine nationale, ainsi que dans sa conception et sa mise en œuvre. Un déficit de données urbaines et territoriales fiables (telles que des cartes cadastrales) constitue une contrainte qui affecte l'élaboration d'une politique urbaine nationale dans plusieurs pays ; par conséquent, il conviendrait d'appuyer la

collaboration entre les offices nationaux de statistiques, les organisations gouvernementales et de la société civile en vue de produire et d'utiliser des données localisées. La collecte de données urbaines et territoriales localisées peut être réalisée à travers des méthodes telles que l'autodénombrement des personnes et des activités, y compris des établissements informels et des bidonvilles. La création de mécanismes au niveau mondial tels que des groupes internationaux et indépendants est hautement recommandée pour stimuler les recherches pertinentes en matière de politique et produire des données fiables sur les questions urbaines afin d'appuyer l'élaboration d'une politique urbaine nationale, et, de façon plus générale, la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

(c) Suivi/parties prenantes participatifs : pour faciliter l'instauration d'un processus de suivi de la politique qui soit de type ouvert et participatif, et pour s'assurer que ce processus est ouvert à toutes les parties prenantes, il est recommandé de recourir à des techniques de suivi et d'évaluation participatives.

(d) Établir un lien entre le suivi de la politique urbaine nationale et les activités de suivi au niveau mondial : il est possible d'établir un lien étroit entre le suivi des résultats et un système de communication de rapports sur les objectifs de développement durable. Tel que démontré dans la section ci-dessus, plusieurs aspects d'une politique urbaine nationale sont clairement liés aux objectifs et indicateurs de développement durable (y compris à leurs caractéristiques).

D. Liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030

85. Tel que souligné plus haut, une politique urbaine nationale est un instrument de poids qui permet au gouvernement de planifier et de réglementer les nombreux aspects de l'urbanisation et d'être un contributeur net de la réalisation des objectifs de développement durable. Par conséquent, une politique a la capacité d'influencer de nombreux domaines d'action visés par les objectifs de développement durable. En tant que processus englobant, la politique urbaine nationale permettra d'enraciner et d'influencer de nombreux aspects du développement durable tels que le contrôle et la réglementation de la pollution de l'air. Le tableau 1 contient des exemples des objectifs et cibles de développement durable ayant un lien direct avec les résultats de la politique urbaine nationale et pour lesquels les résultats d'une politique peuvent permettre de définir des indicateurs.

Tableau 1 : Exemples d'objectifs et cibles du développement durable ayant un lien avec la politique urbaine nationale	
Objectifs	Cibles
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté	Cibles 1.4 et 1.5 : sécurité et résilience foncière
Objectif 2 : Sécurité alimentaire, nutrition et agriculture	Cibles 2.3 et 2.a : sécurité foncière et liens entre les villes et les campagnes
Objectif 3 : santé Objectif 5 : égalité entre les sexes	Cible 3.9 : pollution, 3.6 : accidents de la route, 3.8 : accès à une couverture de santé universelle, 3.9 : substances chimiques dangereuses et pollution et contamination de l'air, de l'eau et du sol.

	Cible 5.2 : sécurité et 5.a : propriété et contrôle de la terre
Objectif 6 : eau	Cibles 6.1 et 6.2 : accès à l'eau potable et assainissement
Objectif 7 : énergie	Cibles 7.1, 7.2 et 7.3 : accès à l'énergie renouvelable et efficacité énergétique
Objectif 8 : travail décent et croissance économique	Cibles 8.3, 8.5 et 8.6 : création d'emploi, travail décent et emploi des jeunes
Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure	Cibles 9.1, 9.4 et 9.a : accès à une infrastructure de qualité, et amélioration et financement de l'infrastructure
Objectif 10 : Inégalités réduites	Cible 10.4 : Lois discriminatoires
Objectif 11 : Villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Cibles allant de 11.1 à 11.7 et de 11.a à 11.c
Objectif 12 : Consommation et production responsables	Cibles 12.5 : gestion des déchets
Objectif 13 : changements climatiques Objectif 14 : océans	Cible 13.1 : résilience et capacités d'adaptation ; 13.b : capacités efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques 14.1 pollution marine et 14.5 protection des zones côtières
Objectif 15 : écosystèmes terrestres	Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale et les mécanismes de développement
Objectif 16 : Sociétés pacifiques et institutions ouvertes à tous	Cibles 16.7 et 16.a : renforcer les capacités subsidiaires et institutionnelles des gouvernements, 16.b : lois non discriminatoires pour le développement durable
Objectif 17 : moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	cibles 17.14 : cohérence politique pour le développement durable ; 17.7 : partenariats publics, public-privé, et partenariats avec la société civile s'appuyant sur l'expérience et les stratégies de mobilisation des ressources dans le cadre de partenariats.

86. L'Accord de Paris, convenu à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), a mis en exergue la nécessité de lutter contre les changements climatiques et de s'efforcer de construire un avenir durable et résilient. Compte tenu des mandats importants relatifs aux zones urbaines qui lui sont conférés par les objectifs de développement durable et la COP21, une politique urbaine nationale constitue un outil gouvernemental et un indicateur de développement urbain positif dont l'importance devrait continuer à être reconnue.

87. La présente section a fait apparaître des questions clés relatives à la conception, à la mise en œuvre et au suivi d'une politique urbaine nationale. La

prochaine section mettra l'accent sur les recommandations clés formulées par le groupe d'experts sur le Nouveau Programme pour les villes.

VI. Conclusion

88. Le groupe d'experts recommande que chaque pays entreprenne un processus d'élaboration de politiques urbaines nationales. Ces politiques revêtiront diverses formes institutionnelles, mais, pour exploiter l'urbanisation au profit de tous à travers un processus politique, il convient de prendre en compte les 10 recommandations suivantes :

(a) Accords internationaux : les politiques urbaines nationales se sont avérées efficaces dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et devraient dorénavant être systématiquement considérées comme des instruments clés de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Par ailleurs, la base normative de la politique urbaine nationale doit refléter les accords internationaux existants, notamment :

- (a) La Déclaration universelle des droits de l'homme
- (b) L'Accord de Paris
- (c) Le Cadre de Sendai
- (d) Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

(b) Forme institutionnelle : la politique urbaine nationale n'est pas nécessairement un processus uniquement gouvernemental ; cependant, la forme institutionnelle d'une politique urbaine nationale doit créer des canaux de participation et prendre en compte la nécessité d'apporter des changements de haut niveau, notamment dans les domaines suivants : réforme juridique, allocation des ressources fiscales, production d'informations sur le système urbain dans son ensemble (formel et informel), et planification et conception urbaine intégrée qui s'inscrit sur le long terme et va au-delà du cycle politique. La qualité des cadres juridiques renvoie à la capacité de mener les réformes réglementaires requises par les décideurs. Une législation efficace doit avoir un objectif clair, introduire des règles et mécanismes d'application cohérents et bien élaborés, ainsi que des règles et obligations dépourvues d'ambiguïtés. Enfin, elle doit permettre un suivi et une évaluation systématiques des résultats de la législation. La mise en œuvre d'un processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale fondé sur des données factuelles nécessite des investissements dans la fonction publique, la recherche, les cursus universitaires et les opportunités éducatives.

(c) Leadership : un leadership politique formel et informel est nécessaire de la part du gouvernement ou d'autres parties prenantes pour garantir la légitimité du processus d'élaboration de la politique urbaine nationale, ainsi que l'efficacité de sa mise en œuvre.

(d) Inclusivité et équitabilité : une politique urbaine nationale doit être inclusive et permettre aux parties prenantes de s'engager efficacement dans le processus, afin que toutes les voix soient entendues. Elle doit promouvoir l'égalité, atteindre les personnes les plus vulnérables, ainsi que les personnes les plus en danger et les pauvres des villes.

(e). Durabilité et résilience : une politique urbaine nationale doit étudier les dynamiques sociales, économiques et écologiques et les relations qu'elles entretiennent dans leur contexte territorial.

(f) Questions prioritaires : Une politique urbaine nationale doit être centrée sur les populations et doit compléter et non reproduire des stratégies sectorielles fortes dans des domaines tels que l'infrastructure, l'eau, l'énergie, la santé, l'éducation, le logement, les politiques d'inclusion sociale et économique. Idéalement, elle s'intéresse aux relations territoriales, fiscales et institutionnelles entre les secteurs. Elle doit préserver les intérêts et les droits des générations actuelles et futures et prendre en compte l'incidence des choix stratégiques sur l'écosystème naturel. Une politique urbaine nationale fournit la plateforme ou le processus d'information permettant de préconiser les priorités à long terme plutôt que les priorités à court terme aux différents échelons territoriaux, ce qui permet de débattre des décisions difficiles et de les communiquer au public.

(g) Coordination : une politique urbaine nationale doit mettre l'accent sur la coordination et la collaboration institutionnelle et informelle entre les différents acteurs, secteurs et fonctions à tous les échelons et systèmes urbains, ainsi que les promouvoir. Les mesures de coordination doivent tenir compte des préoccupations territoriales nationales, notamment du continuum urbain-rural, ainsi que des dynamiques et questions d'urbanisation métropolitaines, régionales et supranationales.

(h) Capacité : les éléments qui permettent l'efficacité du processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale sont : la préparation, un hôte institutionnel, un budget, une formation et des opportunités d'échange entre pairs aux niveaux national et transnational, au sein des gouvernements, entre les gouvernements et avec d'autres parties prenantes. Le processus doit permettre un suivi et une évaluation internes efficaces.

(i) Communication : le processus d'élaboration de la politique urbaine nationale doit s'appuyer sur une stratégie de communication multimédia qui doit être globale et transparente, et avoir pour objectif d'informer tous les fonctionnaires, résidents, acteurs des médias et autres acteurs aux niveaux national et international. Une telle stratégie de communication doit également servir à sensibiliser le plus grand nombre sur la nature intégrée du développement durable.

(j) Données : une politique urbaine nationale doit être fondée sur les données qualitatives et quantitatives les plus récentes et les plus globales. Le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale peut servir à améliorer les systèmes de collecte des données et à développer des données nouvelles et supplémentaires pour améliorer la désagrégation (par exemple, par sexe et par âge), la couverture et l'interopérabilité des données. Il convient de veiller particulièrement à énumérer et faire ressortir tous les aspects du phénomène de l'informel en milieu urbain. Les données collectées en vue d'une politique urbaine nationale doivent s'appuyer sur des systèmes de données internationaux et locaux et être accessibles.

Annexe I

[Original : anglais/espagnol]

Réponses aux observations formulées par les États membres et les parties prenantes sur le cadre directeur du Groupe d'experts 3

1. Les experts et co-dirigeants du Groupe d'experts 3 aimeraient remercier les États membres et parties prenantes qui ont formulé des observations sur le cadre général du Groupe d'experts 3. Celles-ci étaient judicieuses et extrêmement précieuses, et ont à n'en point douter enrichi le document directif. Les membres du Groupe d'experts 3 ont passé en revue ces observations et y ont répondu afin de les synthétiser et les introduire dans le document directif. Les réponses figurent dans les tableaux ci-dessous.

Colombie

Observations	Observations	Réponses aux observations
<p>Comentarios generales:</p> <ul style="list-style-type: none"> · El gobierno de Colombia agradece al policy unit y a los expertos que apoyaron la elaboración del policy paper reconociendo que se trata de un documento en construcción · Se recomienda el diálogo y la coordinación de los policy units dado que los temas y subtemas abordados se reflejan también en otros policy papers · Sugerimos que las versiones finales de todos los policy papers sigan de manera estricta el mismo formato, facilitando su lectura y análisis de información organizada de manera homogénea · Sugerimos que al final de cada policy paper se identifique de manera sucinta, los elementos estructurales (building 	<p>Observations générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le Gouvernement de la Colombie remercie le Groupe d'experts et les experts qui ont appuyé la rédaction du document directif et reconnaît que ce document est encore est cours d'élaboration. · Nous recommandons le dialogue et la coordination entre les groupes d'experts, puisque les sujets et sous-thèmes abordés apparaissent également dans d'autres documents directifs. · Nous suggérons que les versions finales de tous les documents directifs suivent strictement le même format, pour faciliter leur lecture et l'analyse des informations par une structure homogène. · Nous suggérons que la fin de chaque document directif présente succinctement les éléments structurels (composantes) clés qui pourraient être intégrés au prochain avant-projet du Nouveau Programme pour les villes. 	<p>Merci pour vos observations. S'il est vrai que les préoccupations relatives à la coordination entre les groupes d'experts peuvent dépasser notre champ d'action en ceci qu'elles relèvent du processus de la Conférence Habitat III, nous transmettrons cette recommandation au secrétariat de la Conférence Habitat III ou à d'autres Groupes d'experts.</p> <p>Merci pour la suggestion de faire ressortir les éléments</p>

<p>blocks) clave que podrían hacer parte del future borrador cero de la Nueva Agenda Urbana</p>		<p>structurels afin qu'ils soient intégrés à l'avant-projet ; veuillez vous référer aux observations finales et à la section des recommandations clés où nous nous sommes efforcés de le faire.</p>
<p>Comentarios puntuales al contenido del policy paper:</p> <ul style="list-style-type: none"> · El documento se enmarca de manera adecuada al hacer una delimitación temática y conceptual de lo que se entiende por Política Nacional Urbana (PNU) y de lo que se abordará a lo largo del documento · La revisión y comentarios a los elementos estructurados en los issue papers es una herramienta útil e ilustrativa del ámbito de trabajo del policy paper · El paper parte de la base de que el crecimiento de la población urbana y de las ciudades es un hecho y no cuestiona en ningún momento si este proceso se debe seguir promoviendo o no. Puede haber países que decidan limitar el crecimiento de población urbana y promover que se mantenga la población rural. Adicionalmente, la estrategia de crecimiento verde del país, en línea con la 2030 Agenda y sus Objetivos de Desarrollo Sostenible, hace necesario considerar la articulación ciudad-campo como un elemento central en la construcción de la PNU 	<p>Observations relatives au contenu du document directif :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le document est élaboré de manière adaptée, offrant une délimitation thématique et conceptuelle de ce qu'est une politique urbaine nationale et des éléments qui seront abordés au long du document. -La révision et les observations relatives aux éléments structurés dans les documents thématiques s'avèrent utiles et illustrent le domaine de travail du document directif. · Le document présente la croissance de la population urbaine et des villes comme un fait, sans jamais remettre en question ce processus. Certains pays pourraient décider de limiter la croissance de la population urbaine et promouvoir plutôt la population rurale. · Par ailleurs, la stratégie de croissance écologique du pays, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable, nécessite que les relations entre les villes et les campagnes soient un élément central de l'élaboration de la politique urbaine nationale. 	<p>..Le Groupe d'experts a été chargé par le secrétariat de la Conférence Habitat III d'examiner les processus d'urbanisation, et nous anticipons et prônons la croissance dans les villes ; nous avons également reconnu qu'il existe différentes dynamiques de croissance, telles que le rétrécissement des villes.</p> <p>..S'il est vrai que la tendance générale en matière d'urbanisation n'est pas remise en question, nous réitérons que d'après nous, l'urbanisation fournit aux populations d'excellentes opportunités de développement (économiques, environnementales et sociales). Par</p>

<p>Identificación de retos:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Los retos planteados en el documento son puntuales y cuentan con el desarrollo necesario para hacerlos comprensibles Adicionalmente, logran de manera balanceada ser específicos, respetando y previendo la diversidad y las diferencias en los contextos y las capacidades de los diferentes Estados. · La política del Sistema de Ciudades de Colombia es tomada como un ejemplo de política nacional urbana · Se destaca como un aporte significativo que la gobernanza territorial y la interacción con el orden nacional no se resalte como un reto en sí mismo, sino como una relación que en cada contexto se debe diseñar conforme a las necesidades. En este sentido es fundamental el reto de balancear una aproximación bottom-up y top-down en el desarrollo de las políticas nacionales urbanas 	<p>Identification des défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les défis évoqués dans le document sont précis et suffisamment développés pour être intelligibles. De plus, ils sont spécifiés d'une manière équilibrée, qui respecte et anticipe la diversité et les différences des contextes et des capacités de chaque État. · Le système politique des villes colombiennes est présenté comme un exemple de politique urbaine nationale. Il en ressort de manière significative et enrichissante que la gouvernance territoriale et l'interaction avec l'ordre national ne constituent pas un défi en eux-mêmes, mais une relation à définir en fonction des besoins propres à chaque contexte. Dans ce sens, il est fondamental d'équilibrer l'approche ascendante et l'approche descendante dans l'élaboration des politiques urbaines nationales. 	<p>ailleurs, nous nous efforcerons également de souligner l'existence d'un continuum urbain/rural dans le document. Nous reconnaissons que nous devons mettre l'emphase sur ce concept et l'améliorer dans la version finale du document. Veuillez vous référer aux paragraphes 34 et 52 et à la recommandation clé numéro 7, qui soulignent le besoin de coordination et de collaboration, notamment avec les zones rurales. De plus, vous pouvez vous référer au paragraphe 43, qui souligne la nécessité pour une politique urbaine nationale de relever les défis de l'adaptation et de la résilience et de reconnaître le rôle des zones rurales.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Se sugiere identificar como un reto y como un elemento relevante de las políticas nacionales urbanas el balance que requiere el desarrollo sostenible en los temas ambientales, económicos y sociales. Si bien cada país y cada territorio tiene unos objetivos y un contexto 	<ul style="list-style-type: none"> · Il est suggéré de considérer comme un défi et comme un élément important des politiques urbaines nationales l'équilibre nécessaire au développement durable en ce qui concerne les questions environnementales, économiques et sociales. Même si chaque pays et territoire a des objectifs et un contexte particulier, une planification urbaine qui transcende la compréhension physique de l'espace nécessite qu'un équilibre soit 	<p>..Nous sommes entièrement d'accord avec cette observation et nous nous sommes efforcés d'établir plus solidement cette connexion dans le document directif. Veuillez consulter</p>

<p>específico, una planeación urbana que trasciende la comprensión física del espacio requiere un balance entre estos aspectos y para lo que se necesita una orientación dentro de los parámetros de flexibilidad y predictibilidad.</p> <p>· En este contexto, la identificación de varios objetivos y metas de la 2030 Agenda que son relevantes para la formulación de una PNU en el acápite d.1 es muy positiva. Resaltar explícitamente cómo opera cada una de las interrelaciones identificadas en la lista podría fortalecer el documento, y contribuir a mostrar ejemplos concretos de la naturaleza integrada de la 2030 Agenda .</p> <p>· Celebramos la identificación en el acápite d.2 de una lista de indicadores que pueden ser tenidos en cuenta. Sugerimos que el tema de los vínculos entre las áreas urbanas y rurales y el continuum urbano-rural sean tenidos en cuenta no sólo en el indicador sobre organización territorial, sino también en aquellos que hacen referencia a medio ambiente, infraestructura y servicios, conectividad, y calidad de vida. El éxito de una PNU en todos estos ámbitos depende de una adecuada consideración de los vínculos urbano-rurales.</p>	<p>trouvé entre ces aspects, ce qui requiert une orientation en matière de paramètres de flexibilité et de prédictibilité.</p> <p>- À cet égard, il est très positif que plusieurs buts et objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, pertinents pour l'élaboration d'une politique urbaine nationale, aient été recensés à la section D.1. Indiquer de façon explicite le fonctionnement de chaque interrelation identifiée dans la liste pourrait renforcer le document et permettre de présenter des exemples concrets de la nature intégrée du Programme 2030.</p> <p>· Nous saluons l'établissement à la section D.2 d'une liste d'indicateurs susceptibles d'être pris en compte. Nous suggérons que la question des liens entre les zones urbaines et rurales et du continuum urbain-rural soit prise en compte non seulement dans l'indicateur relatif à l'organisation territoriale, mais aussi dans ceux relatifs à l'environnement, aux infrastructures et services, à la connectivité et à la qualité de vie. Le succès d'une politique urbaine nationale dans tous ces domaines dépend de la prise en compte adéquate des liens entres zones urbaines et zones rurales.</p>	<p>les paragraphes 42, 43, 50 et 90.</p> <p>Veillez consulter la section sur le Programme 2030, paragraphe 97, et les observations finales et recommandations clés, qui visent à expliquer comment le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale pourrait contribuer à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes...</p> <p>...Nous nous sommes efforcés d'aborder ces éléments. Veillez consulter la liste fournie au paragraphe 5, qui fait apparaître l'amélioration de la qualité de vie comme l'objectif principal d'une politique urbaine nationale ; consultez la section sur les principales priorités relatives à la politique urbaine nationale; le paragraphe 52, qui traite des liens entre les villes et les campagnes, des infrastructures et de la connectivité, et le paragraphe 53 pour la liste des</p>
--	---	---

		principaux critères.
<p>Identificación de prioridades:</p> <ul style="list-style-type: none"> · En la identificación de retos el documento hace un trabajo muy relevante en delimitar a la vez los aspectos prioritarios que se debe tener en cuenta en la política nacional urbana. · El aparte del documento se orienta a dar criterios para la definición de las prioridades de cada política se considera un esfuerzo muy valioso y útil para orientar la definición de las políticas nacionales, siendo respetuoso de los contextos y las metas nacionales y territoriales. · Se recomienda incluir en los criterios para la definición de las prioridades de cada política la identificación de necesidades y la búsqueda de un balance entre los aspectos físicos, económicos, sociales y ambientales. Esto es coherente con la visión que el policy paper tiene del poder transformativo de las políticas urbanas, y la capacidad que estas políticas tienen de aportar a la implementación de la 2030 Agenda 	<p>Identification des priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le travail d'identification des défis présenté dans le document se révèle d'une grande pertinence, en définissant également les priorités qui doivent être prises en compte dans la politique urbaine nationale. · La section du document qui recense les critères permettant de définir les priorités pour chaque politique est considérée comme un effort particulièrement précieux et utile pour orienter l'élaboration des politiques nationales, en respectant les particularités et objectifs nationaux et territoriaux. · Il est recommandé d'inclure dans les critères de définition des priorités de chaque politique les besoins et constatations identifiés et de chercher un juste équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Une telle démarche s'accorde avec la manière dont le document directif conçoit le pouvoir transformatif des politiques urbaines et leur capacité à contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030. 	<p>..Nous sommes entièrement d'accord avec les recommandations formulées et avec le fait qu'il importe d'équilibrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de la définition de priorités en matière directive. Chaque politique doit être envisagée à travers ces trois prismes. Reportez-vous à la section III pour la poursuite du débat sur le processus de hiérarchisation des priorités en matière directive dans le cadre d'une politique urbaine nationale.</p>

<p>La lista de transformaciones identificadas en el aparte b.1 también es particularmente útil como visión a la que debería apuntar una PNU. Las transformaciones deben incluir, además de las identificadas, la necesidad de un enfoque que tenga en cuenta las relaciones urbano-rurales. Fortalecer la colaboración entre jurisdicciones debe incluir no solo a las áreas metropolitanas sino a las administraciones de municipios rurales con relaciones particularmente significativas para las ciudades correspondientes; y el mejoramiento de la calidad de vida de los habitantes de las ciudades depende directamente de un vínculo urbano-rural sostenible.</p> <p>· La lista de prioridades identificadas en el policy paper (aparte b.2) es bastante acotada y sustantiva, lo que constituye un aporte a la definición de la Agenda Hábitat.</p>	<p>La liste des changements identifiés à la section B.1 s'avère elle aussi particulièrement utile pour comprendre quels objectifs devraient être ciblés par une politique urbaine nationale. Outre les éléments recensés, les changements doivent inclure la nécessité d'adopter une approche qui tienne compte des relations entre les villes et les campagnes.</p> <p>Le renforcement des relations entre les instances compétentes devrait s'étendre non seulement aux zones métropolitaines, mais aussi aux administrations des municipalités rurales qui entretiennent des liens particuliers avec les villes concernées ; et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens est directement tributaire de liens durables entre les villes et les campagnes.</p> <p>· La liste des priorités recensées dans le document directif (en dehors du point b.2) est bien délimitée et complète, ce qui contribue à l'élaboration du Programme pour l'habitat.</p>	<p>Nous nous sommes efforcés de mettre l'accent sur le continuum urbain/rural.</p> <p>Nous nous sommes efforcés de renforcer les idées de collaboration entre les agglomérations, villes et campagnes nationales, métropolitaines et petites ou intermédiaires. Veuillez consulter les paragraphes 23, 52, 63 et 85 et la recommandation clé numéro 7 pour la poursuite du débat sur le renforcement de la collaboration à travers le programme urbain national.</p>
<p>Una de las prioridades nacionales para la Conferencia Hábitat III guarda relación con las prioridades 3, 4 y 5. En este sentido, estimamos que es esencial el reconocimiento y fortalecimiento de las relaciones urbano-rurales, el reconocimiento de las áreas rurales y del continuum urbano-rural como elementos clave para abordar la urbanización de los países y las dinámicas de aglomeración.</p>	<p>L'une des priorités nationales de la Conférence Habitat III se rapporte aux priorités 3, 4 et 5. À cet égard, nous croyons qu'il est indispensable de reconnaître et de renforcer les relations entre les villes et les campagnes et de reconnaître les zones rurales et le continuum urbain-rural comme des éléments clés pour faire face à l'urbanisation du pays et aux dynamiques d'agglomération.</p> <p>· De plus, il est indispensable d'examiner les relations entre les villes et les campagnes au regard de la priorité numéro 1 sur la connectivité. Il est</p>	<p>· Nous nous sommes efforcés de renforcer les idées de connectivité en termes de transport, de communication, de flux économique et social, etc. entre les agglomérations, villes et campagnes nationales,</p>

<p>· Adicionalmente, consideramos fundamental tener en cuenta las relaciones urbano-rurales también con relación a la prioridad 1 sobre conectividad. Es necesario que las ciudades estén conectadas entre sí, pero también con las zonas rurales de las que dependen para el abastecimiento de servicios ambientales y bienes agrícolas de consumo, entre otros.</p>	<p>nécessaire que les villes soient connectées entre elles, mais également avec les zones rurales desquelles elles dépendent pour les services d'environnement et les biens de consommation agricole, entre autres.</p>	<p>métropolitaines, petites ou intermédiaires. Veuillez consulter les paragraphes 6, 34, 35 et 52 et la recommandation clé numéro 7.</p>
<p>También con relación a las prioridades, consideramos apropiado resaltar que la sostenibilidad ambiental de las acciones de las ciudades incluye la responsabilidad de las acciones de las ciudades frente a los impactos ambientales que producen en las zonas rurales, de las que dependen, además, para la propia sostenibilidad. El ejemplo más evidente es el de la producción del agua potable, su uso en la ciudad y la disposición de aguas servidas.</p> <p>· La lista sugerida de metas (en el aparte d) podría estar mejor ubicada en el aparte de implementación en tanto está dirigida a medir y promover que los países inicien el proceso de desarrollo de una política nacional urbana, y continúen con la formulación y el monitoreo de la misma conforme a sus prioridades y capacidades nacionales.</p>	<p>Par ailleurs, en ce qui concerne les priorités, il nous semble judicieux d'insister sur le fait que la durabilité environnementale des villes dépend de leur capacité à assumer la responsabilité de l'incidence de leurs actions sur les zones rurales, desquelles elles dépendent à cet égard. L'exemple le plus patent est celui de la production de l'eau potable, de l'utilisation qui en est faite dans les villes et de l'évacuation des eaux usées.</p> <p>· La liste d'objectifs suggérée (au point distinct d) pourrait être placée de manière plus adéquate dans la section relative à la mise en œuvre des politiques, puisqu'elle vise à inciter les pays à engager un processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale et à les évaluer à cet égard, puis à s'assurer qu'ils élaborent ladite politique et en assurent le suivi suivant leurs priorités et capacités nationales.</p>	<p>L'observation selon laquelle l'élaboration et le suivi de la politique urbaine nationale doivent être réalisés sur la base des priorités et des capacités des pays est bien notée. Veuillez vous référer au paragraphe 50 qui souligne le fait que le processus d'établissement des priorités doit entre autres reposer sur une capacité réaliste. Veuillez consulter les paragraphes 91 et 92 de la section V pour des suggestions relatives à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale susceptible d'être adaptée au contexte.</p>

<p>Implementación</p> <p>· Las recomendaciones para la acción contenidas en este aparte son aportes sustantivos a la definición de la Agenda Hábitat III y para que los Estados que aún no han iniciado el proceso de consolidar una política nacional urbana, o los que están en proceso de diseño, implementación y seguimiento; tengan lineamientos concretos para considerar en dicho proceso.</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>· Les recommandations en matière d'action contenues ici sont des contributions de fond à l'élaboration du programme de la Conférence Habitat III, formulées à l'intention des États qui n'ont pas encore engagé le processus de consolidation d'une politique urbaine nationale, ou dont le processus est en cours d'élaboration, de mise en œuvre ou de suivi, afin de leur fournir des orientations concrètes à prendre en compte dans ce processus.</p>	
<p>Considerando que este policy paper tiene una identificación clara de los retos, las prioridades y la implementación, se recomienda que se trabaje en una propuesta sobre cómo el contenido del documento puede ser integrado de manera transversal a los demás asuntos que son abordados en la agenda multilateral de Hábitat III, y con plena consideración de que se trata de una agenda acotada y orientada a la acción.</p>	<p>Étant donné que le document directif identifie clairement les défis, priorités et mesures de mise en œuvre, il serait pertinent de réfléchir à une proposition permettant d'intégrer de manière transversale le contenu du document aux autres questions abordées dans le programme multilatéral de la Conférence Habitat III, en tenant pleinement compte du fait qu'il s'agit d'un programme circonscrit et orienté vers l'action.</p>	<p>Merci pour cette observation. Concernant la collaboration avec d'autres groupes politiques, la structure du processus a été fournie par le secrétariat de la Conférence Habitat III ; cependant, veuillez consulter la section III, de laquelle il ressort que si les priorités d'une politique urbaine nationale peuvent être multiples et s'étendre aux thèmes abordés par tous les groupes d'experts, il est indispensable que ces thèmes soient hiérarchisés au niveau du pays.</p>

Équateur

Observations	Observations	Réponses aux observations
Gobernanza urbana	Gouvernance urbaine	
<p>Dentro de los retos se menciona que las políticas urbanas nacionales relacionadas al transporte y la movilidad deben enmarcarse dentro de un contexto más amplio ya que deben considerar los temas de vivienda, uso del suelo y políticas de desarrollo urbano a una escala metropolitana (definida esta como asentamientos y actividad humana y no netamente como límites político administrativos). Pese a ello, en las secciones de prioridades e implementación no se retoma dicho tema a pesar de que en el contexto de grandes aglomeraciones urbanas, la planificación del uso del suelo y la planificación de la movilidad y transporte son campos donde debería haber mucha coordinación y cooperación mutua. Estos dos campos son el perfecto ejemplo de políticas complementarias, donde la efectividad de las políticas en un campo depende fuertemente en las políticas que se tomen en el otro campo. En el mismo contexto, el Gobierno del Ecuador considera que se debería hacer énfasis en que es esencial fomentar la coordinación entre las agencias responsables de la planificación del transporte y movilidad con la entidad encargada de la planificación del suelo, especialmente en las ciudades con altas tasas de</p>	<p>Parmi les défis mentionnés, les politiques urbaines nationales relatives au transport et à la mobilité doivent s'inscrire dans le cadre d'un contexte plus large et prendre en compte les questions relatives au logement, à l'aménagement du territoire et aux politiques de développement urbain à l'échelle de la métropole (dont la définition comprend les établissements et l'activité humaine, sans se restreindre aux frontières purement politiques et administratives). Néanmoins, dans les sections portant sur les priorités et la mise en œuvre, cette question n'est pas reprise, même si dans le contexte de grandes agglomérations urbaines, la planification de l'aménagement du territoire et celle de la mobilité et des transports sont des domaines qui nécessitent beaucoup de coordination et de coopération mutuelle. Ces deux domaines sont des exemples parfaits de politiques complémentaires, où l'efficacité des politiques menées dans un domaine particulier dépend considérablement des politiques adoptées dans l'autre domaine. Dans le même contexte, le Gouvernement de l'Équateur considère qu'il faudrait insister sur le fait qu'il est indispensable de promouvoir la coordination entre les organismes chargés de la mobilité et de la planification des transports et l'organisme chargé de planifier l'aménagement du territoire, en particulier dans les villes qui connaissent une grande expansion urbaine et une forte croissance démographique. Par ailleurs, bien que le document portant sur la politique urbaine nationale aborde la question de</p>	<p>Veillez vous référer aux paragraphes 32 et 33 sur la planification de l'aménagement du territoire et au paragraphe 39 sur le logement.</p> <p>· Il est noté que le secteur du transport et de la mobilité doit tenir compte des politiques en matière de logement, d'aménagement du territoire et de développement urbain, et que l'idée de collaboration et de connectivité entre ces domaines thématiques est fondamentale. Veuillez consulter les paragraphes 26 et 53 et les recommandations clés numéro 6 et 7 pour de plus amples observations sur l'importance de la coordination et de la collaboration verticale et horizontale dans le cadre de la politique urbaine nationale</p> <p>Il est reconnu que l'inclusion peut constituer un défi</p>

<p>crecimiento demográfico y mancha urbana. Por otra parte, a pesar que el documento sobre la política urbana nacional, aborda el tema de ciudades inclusivas, se habla de forma muy general sobre la desigualdad y la exclusión, es por esto que se recomienda profundizar en el tema, considerando que el principal objetivo de las ciudades inclusivas es garantizar inclusión de todas las personas, en especial de aquellos en condiciones de vulnerabilidad</p>	<p>l'inclusivité des villes, il traite de l'inégalité et de l'exclusion en des termes très généraux. Nous recommandons donc que ce sujet soit approfondi, puisque l'objectif principal des villes inclusives est de garantir l'inclusion de tous, en particulier des populations vulnérables.</p>	<p>pour une politique urbaine nationale. Veuillez consulter le paragraphe 29. Le Groupe d'experts reconnaît également l'inclusivité comme une priorité ; veuillez consulter le paragraphe 53.</p>
<p>El texto menciona que el recientemente aumento del interés por gobernar las ciudades no como unidades administrativas sino con base en la funcionalidad económica que ejercen en el territorio y que los niveles superiores de gobierno pueden tener un rol importante a la hora de facilitar la cooperación interjurisdiccional que se necesita para mejorar la integración regional en complejas áreas metropolitanas. En esta línea, el Gobierno del Ecuador sugiere agregar en la sección de implementación diferentes tipos de esquemas asociativos para la integración regional, como las mancomunidades. Una de las razones que hacen conveniente la conformación de esquemas asociativos en la gestión territorial es que estos mecanismos son más idóneos para aprovechar las potencialidades, hacer más eficiente la gestión y superar cuellos de botella en la gestión de un territorio, que normalmente va más allá de los límites de cada entidad territorial.</p>	<p>Le texte mentionne que l'intérêt accru récemment observé pour administrer les villes non plus en tant qu'unités administratives, mais sur la base de la fonctionnalité économique qu'elles exercent sur le territoire ainsi que les hauts niveaux de gouvernance peuvent jouer un rôle important pour promouvoir la coopération interjurisdictionnelle qui s'avère nécessaire pour améliorer l'intégration régionale dans les zones métropolitaines complexes. À cet égard, le Gouvernement de l'Équateur suggère d'ajouter, dans la section de la mise en œuvre, différents types de modèles de partenariats en vue de l'intégration régionale, tels que les associations. L'une des raisons qui rend la formation de modèles associatifs pertinente pour la gestion du territoire est que ces mécanismes permettent de mieux exploiter les potentialités, d'améliorer la gestion et d'éliminer les goulots d'étranglement dans la gestion d'un territoire, qui dépasse normalement les limites de chaque entité territoriale.</p>	<p>L'importance de relever les différents types de partenariats en vue de l'intégration régionale a bien été notée. Veuillez consulter le paragraphe 53 qui suggère la nécessité d'accorder la priorité à l'institutionnalisation de mécanismes de collaboration tels que les conseils, commissions, groupes de travail, groupes intergouvernementaux, etc.</p>

Union européenne

Observations générales	Réponses aux observations
<p>· En guise d'observation générale concernant tous les documents directifs, il convient de relever un chevauchement patent des priorités présentées. Par conséquent, il faudrait harmoniser ces priorités afin de garantir une approche cohérente et coordonnée face à des aspects dont l'importance s'étend à plus d'un domaine, ce qui permettra de proposer des mesures cohérentes dans le Nouveau Programme pour les villes. En ce qui concerne la suggestion relative à la création d'un groupe de haut niveau sur l'urbanisation, il conviendra de l'évaluer attentivement, au regard de la nécessité d'établir un lien efficace entre le Nouveau Programme pour les villes d'une part, et le Programme de développement durable pour l'après 2030 et son mécanisme de contrôle d'autre part.</p>	<p>· Merci pour vos observations. S'il est vrai que les préoccupations relatives à la coordination entre les groupes d'experts peuvent dépasser notre champ d'action en ceci qu'elles relèvent du processus général de la Conférence Habitat III, nous transmettrons cette recommandation au secrétariat de la Conférence Habitat III ou à d'autres Groupes d'experts.</p>

<p>· Une bonne gouvernance urbaine est facilitée par un cadre juridique et directif central (politique urbaine nationale) qui à la fois permet aux autorités locales de mettre efficacement en œuvre les politiques urbaines nationales et renforce leurs capacités de décideurs qui, conformément au principe de subsidiarité, bénéficient d'un niveau suffisant d'autonomie dans la prise de décision. Le système de gouvernance à plusieurs niveaux qui en résulte nécessite la volonté politique des responsables gouvernementaux de tous les échelons. La coordination intermunicipale requiert généralement l'appui d'autorités administratives supérieures. Au cours des dernières années, les fruits de l'approche consistant à gérer les villes comme des économies fonctionnelles plutôt que comme des structures administratives ont davantage été mis en exergue. La méthode des zones urbaines fonctionnelles, appliquée dans le cadre du développement régional de l'Union européenne, repose sur des approches collaboratives adaptées au milieu qui permettent de resserrer les relations entre les territoires et leurs bases économiques, ce qui peut impliquer une association de la planification aux politiques de développement.</p> <p>· Outre les défis recensés par le Groupe d'experts, une politique urbaine nationale qui entend répondre adéquatement aux défis et aux opportunités de l'urbanisation doit appuyer la réduction de la pauvreté urbaine et promouvoir le rôle des villes dans le développement durable. Cependant, il existe généralement un manque d'informations sur la pauvreté urbaine, tant au niveau</p>	<p>· L'importance d'insister sur la collaboration et la coordination est bien notée. Veuillez consulter les paragraphes 23, 52, 63 et 85 et la recommandation clé numéro 7 pour la poursuite du débat sur le renforcement de la collaboration à travers le programme urbain national. Nous nous sommes efforcés de renforcer les idées de connectivité en termes de transport, de communication, de flux économique et social, etc. entre les agglomérations, villes et campagnes nationales, métropolitaines, petites ou intermédiaires. Veuillez consulter les paragraphes 6, 34, 35 et 52 et la recommandation clé numéro 7. Veuillez consulter le paragraphe 29.</p> <p>· Il s'agit d'une observation très pertinente. Traiter de questions complexes telles que la réduction de la pauvreté urbaine constitue certainement un défi pour la politique urbaine nationale. Voir le paragraphe 19. La réduction de la pauvreté urbaine et l'amélioration de la qualité de vie ressortent dans l'encadré 1 au paragraphe 53.</p> <p>· L'importance du recours aux méthodes qualitative et quantitative est soulignée, bien que les défis qui en découlent</p>
--	---

<p>national que local, de sorte que des études approfondies sont nécessaires pour que cette question complexe soit abordée dans la politique urbaine nationale.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Lors de l'élaboration d'une politique urbaine nationale, il est suggéré d'adopter à la fois des méthodes d'analyse qualitatives et quantitatives pour mener une évaluation adéquate et efficace du statu quo, laquelle doit couvrir plusieurs aspects. · Le fait de définir le champ d'action d'une politique urbaine nationale et d'assurer une coordination des politiques sectorielles doit être souligné comme étant hautement important. Les nouvelles politiques urbaines doivent fournir le canevas de coordination entre les ministères pour garantir une approche multisectorielle pour les villes, et appuyer la coopération entre les gouvernements locaux et nationaux afin d'allouer les ressources nécessaires aux interventions publiques et privées. 	<p>sont également reconnus. Veuillez consulter le paragraphe 53 et la recommandation clé numéro 10 pour la poursuite du débat sur la nécessité des données urbaines tant quantitatives que qualitatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> · L'observation recommandant de souligner l'importance d'une coordination entre les politiques sectorielles est bien notée. Veuillez consulter le point 1 de l'encadré 1, le paragraphe 53 et la recommandation clé numéro 6.
<ul style="list-style-type: none"> · Outre les indicateurs suggérés, les critères supplémentaires clés suivants pourraient être requis : garantir l'utilisation d'outils de planification spatiale ; préparer un aménagement global du territoire ; protéger l'espace public et conserver/restaurer et réhabiliter l'héritage culturel et naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> · Merci pour les indicateurs suggérés. Veuillez consulter le paragraphe 53 où l'espace public et l'héritage culturel sont mentionnés dans la liste des principales priorités d'une politique urbaine nationale.

<p>· De plus, plutôt que d'agrandir « l'espace fiscal local », il importe plutôt de le définir clairement.</p>	<p>· Merci pour cette observation. Veuillez consulter les paragraphes 92(b) et (c). Veuillez également vous référer au document directif du Groupe d'experts 5 sur la finance municipale.</p>
<p>· Outre la capacité financière et législative, les priorités en matière directive doivent être définies sur la base d'une interprétation réaliste de la capacité institutionnelle, notamment d'une évaluation des compétences techniques et d'encadrement dont disposent les ressources humaines existantes, et d'une bonne compréhension par les dirigeants et décideurs nationaux et autres parties prenantes du rôle et de la valeur du développement urbain durable.</p>	
<p>· Nous reconnaissons entièrement la capacité de transformation du processus conduisant à l'élaboration d'une politique urbaine nationale (et pas seulement du produit de celle-ci) et appuyons la plupart des priorités suggérées, notamment la connectivité entre les villes, l'interaction urbaine, périurbaine et rurale (y compris la gestion des services écosystémiques) et la nécessité d'un soutien de la part du gouvernement central. Les nouvelles politiques urbaines doivent également mettre l'accent sur la nécessité de définir des mécanismes financiers clairs visant à faciliter l'accès des autorités nationales et locales aux ressources financières ; d'attirer les investissements directs nationaux et étrangers ; de créer et d'améliorer les systèmes de production et de collecte de recettes au niveau infranational ; et de collaborer de manière</p>	<p>· Merci pour cette observation. Veuillez consulter les paragraphes 28, 51 et 92(b) pour de plus amples informations sur la nécessité de doter les gouvernements locaux de capacités et cadres financiers solides. Pour plus d'informations, bien vouloir vous référer au document directif du Groupe d'experts 5 sur la finance municipale.</p>

transparente et productive avec le secteur privé.	
· Il convient également de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation (y compris des données désagrégées) afin de suivre l'évolution des nouvelles politiques urbaines et de recueillir des informations sur leur incidence. Il convient à cet égard d'enrichir et mettre à jour les informations cadastrales nationales et locales.	Veuillez consulter les paragraphes 92(d) et 97(a), (b) et (c) pour des informations concernant le suivi et l'évaluation. La nécessité de données urbaines est également relevée dans la recommandation clé numéro 10.
· Les recommandations d'action clés doivent viser « un développement urbain intégré ». Si la coordination à l'échelle de tous les départements et secteurs du gouvernement et entre les gouvernements nationaux et locaux et d'autres institutions/acteurs pertinents (notamment les institutions universitaires et les fournisseurs de services publics) est d'une importance capitale, elle requiert bien plus que le partage et l'échange d'informations. Elle implique une approche intégrée de la prise de décisions afin que chaque secteur renforce l'autre au sein d'un département, et entre les différents départements.	· L'importance d'insister sur la collaboration et la coordination est bien notée. Veuillez consulter les paragraphes 23, 52, 63 et 85 et la recommandation clé numéro 7 pour la poursuite du débat sur le renforcement de la collaboration à travers le programme urbain national. Nous nous sommes efforcés de renforcer les idées de connectivité en termes de transport, de communication, de flux économique et social, etc. entre les agglomérations, villes et campagnes nationales, métropolitaines, petites ou intermédiaires. Veuillez consulter les paragraphes 6, 34, 35 et 52 et la recommandation clé numéro 7. Le rôle de complémentarité par rapport aux politiques

	<p>sectorielles que joue la coordination entre les secteurs et la politique urbaine nationale est souligné au paragraphe 92(c) et dans les recommandations clés numéro 6 et 7.</p> <p>· Veuillez également consulter les paragraphes 64, 83 et 88 sur la facilitation du dialogue et l'institutionnalisation de la participation à travers le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale.</p>
<p>· Comme autre atout pour la réussite, on peut mentionner l'existence d'un bon leadership au sein des gouvernements nationaux et locaux, lequel tient compte des retombées à court et à long terme du développement urbain durable. Il s'agit en particulier de soutenir les gouvernements nationaux dans la conception de réformes institutionnelles (en matière de gouvernance, d'organisation administrative, de développement des ressources humaines) et financières afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale.</p> <p>· Il convient en particulier d'encourager la promotion de partenariats bien structurés avec plusieurs parties prenantes (le secteur privé, d'autres niveaux de gouvernement, la société civile et les communautés locales) dans le cadre de la prise de décision et de la planification participative. Il convient également d'appuyer la mise en place de systèmes de gestion et de planification territoriale adéquats, qui s'avèrent déterminants pour créer les conditions nécessaires en vue</p>	<p>· Veuillez consulter les paragraphes 22 et 48 et la recommandation clé numéro 3 qui soulignent l'importance capitale du leadership national.</p>

<p>d'améliorer la sécurité d'occupation, d'appliquer plus efficacement les lois de planification locales et de mieux investir dans les services. L'élaboration et la mise en service d'un système d'information géographique aux niveaux national et municipal, par exemple, et la coordination effective d'institutions impliquées dans l'urbanisation et la fourniture d'infrastructures constituent des atouts majeurs. Les nouvelles politiques urbaines stimulent également les activités économiques et les opportunités d'emploi, ainsi que l'équité et l'intégration sociale afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens au niveau mondial et de promouvoir une croissance économique inclusive et durable pour tous.</p>	
<p>· Nous approuvons les recommandations formulées sur les ressources financières. La transparence des processus budgétaires doit être ajoutée.</p>	<p>· Veuillez consulter le document directif du Groupe d'experts 5 sur la finance municipale.</p>
<p>· Il est nécessaire d'adopter un cadre directif et juridique clair et transparent pour les partenariats public-privé, afin de tirer profit des investissements dans le secteur privé.</p>	<p>· Les paragraphes 91(b) et (c) soulignent la nécessité de comprendre le cadre juridique et d'économie politique, ainsi que le contexte institutionnel. Veuillez également consulter le document directif du Groupe d'experts 5 portant sur la finance municipale.</p>
<p>· Il est également indispensable de créer ou mettre à jour des cadastres nationaux et locaux en rassemblant des informations physiques et fiscales relatives à la terre dans toutes les principales villes.</p>	<p>Veillez consulter le paragraphe 97(b) qui souligne la nécessité de données urbaines.</p>

Finlande

Observations	Réponses aux observations
<p>Principales priorités relatives aux politiques urbaines nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) politiques métropolitaines, villes en tant qu'unités fonctionnelles (b) interaction urbaine, périurbaine et rurale (c) gestion de services écosystémiques (d) approche territoriale et différenciée. 	<p>Veillez consulter la section 3, en particulier le paragraphe 53 sur les priorités politiques, qui mentionnent ces thèmes importants.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les parties suivantes fournissent des références supplémentaires : Zones métropolitaines et zone urbaine fonctionnelle : encadré 1, points 1 et 5, paragraphes 34 et 53. · Zones urbaines et rurales : paragraphes 34, 35 et 53 et recommandation clé numéro 7. · Écosystème : recommandation clé numéro 6 · Approches territoriales et différenciées : paragraphes 33, 53 et 54.
<p>La Finlande appuie les priorités stratégiques suivantes énoncées dans le document directif :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir les politiques urbaines et la gouvernance au niveau de la métropole. La coordination intermunicipale requiert généralement l'appui d'autorités administratives supérieures. Au cours des dernières années, les fruits de l'approche consistant à gérer les villes comme des économies fonctionnelles plutôt que comme des structures administratives ont davantage été mis en exergue. <p>Renforcer l'interaction urbaine, périurbaine et rurale pour améliorer et structurer les liens environnementaux, sociaux, économiques et stratégiques publics et par conséquent promouvoir des liens fonctionnels entre les zones urbaines, périurbaines et rurales.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconnaître les zones rurales et le continuum urbain-rural : les zones rurales doivent être reconnues au sein de zones urbaines fonctionnelles ; toutefois, l'importance des liens avec les zones rurales va au-delà des zones urbaines fonctionnelles. Les politiques doivent résoudre ces questions, en particulier celles qui concernent le développement des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> · Merci pour ces observations.

<p>et la gestion des services écosystémiques (la terre et l'eau en particulier).</p> <ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir une approche territoriale et différenciée, qui passe par la prise en compte des principes urbains et territoriaux clés tels que ceux énoncés par les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale. 	
---	--

Allemagne

Observations	Réponses aux observations	Mesures supplémentaires
<p>L'Allemagne souhaiterait insister sur le fait que les politiques urbaines nationales constituent l'un des principaux pré-requis du renforcement effectif des acteurs locaux et de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Pour compléter le cadre provisoire, l'Allemagne souhaiterait suggérer de :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> · Mettre l'accent sur les conditions qui favorisent la gouvernance locale dans la définition des priorités directives. 	<p>Veillez consulter les paragraphes 33, 53, 63 et 81 qui fournissent des références sur le renforcement des capacités des gouvernements locaux. Veillez consulter les paragraphes 48, 85 et 86 qui traitent de la nécessité de créer un environnement favorable à la politique urbaine nationale.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir clairement le principe de subsidiarité dans le cadre des politiques urbaines nationales. 	<p>Veillez consulter les paragraphes 87 et 92 (c).</p>	

<ul style="list-style-type: none"> · Prendre en compte les questions de sécurité des villes, de migrations internes et de résilience urbaine. 	<ul style="list-style-type: none"> · Pour des références sur la sûreté et la sécurité dans les villes, veuillez consulter l'encadré 1, point 1, et le paragraphe 53. Veuillez consulter les paragraphes 43 et 53 et la recommandation clé numéro 5 pour de plus amples informations sur la résilience. Veuillez consulter les paragraphes 30 et 53 traitant des migrations et de la politique urbaine nationale. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Mettre l'accent sur l'inclusion des pauvres des villes et des personnes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> · La question de l'inclusion est examinée aux paragraphes 29 et 53. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Développer des opportunités d'échanges soutenus entre pairs, ainsi que de partage des connaissances entre les pays dotés de politiques urbaines nationales et ceux qui en sont au début de l'élaboration des politiques urbaines nationales (tels que l'Allemagne et ses « partenariats d'urbanisation »). 	<ul style="list-style-type: none"> · L'apprentissage par les pairs est considéré comme un élément et un outil clé de l'élaboration de politiques. Veuillez consulter le paragraphe 53 et la recommandation clé numéro 8. 	<ul style="list-style-type: none"> · Il convient de prendre davantage en considération le rôle des organisations internationales dans la facilitation des échanges entre pairs sur la politique urbaine nationale. · Les gouvernements nationaux doivent être encouragés à explorer d'autres exemples d'élaboration d'une politique urbaine nationale comme l'a fait l'Allemagne à travers les « partenariats

		d'urbanisation ».
<p>· Les politiques urbaines nationales doivent comprendre des mesures spécifiques de développement des capacités permettant de relever les défis d'une gestion urbaine complexe. Par conséquent, nous suggérons d'étudier la question de chevauchement avec le Groupe d'experts 4. De plus, des liens avec les mécanismes financiers s'avèrent nécessaires pour permettre aux gouvernements locaux d'agir conformément à leurs mandats. Par conséquent, nous suggérons d'étudier la question de chevauchement avec le Groupe d'experts 5.</p>	<p>· Le développement des capacités est considéré comme un élément clé de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques. Voir la recommandation clé numéro 8 sur la nécessité de résoudre les questions de capacité. L'observation a également été adressée aux Groupes d'experts 4 et 5.</p>	

1. Myanmar

Observations	Réponses aux observations
<p>· Recommander une plus grande reconnaissance du fait que l'élaboration d'une politique urbaine nationale est un processus fondamental difficile, qui nécessite un engagement de haut niveau (Présidence ou autre) :</p> <p>· Les fonctions et les finances urbaines sont réparties entre les niveaux de gouvernement national, local et intermédiaires</p> <p>· Il est très difficile de coordonner ces acteurs : un mécanisme de coordination extrêmement efficace et une adhésion de tous les acteurs sont nécessaires</p> <p>· Il est difficile d'impliquer l'ensemble de la communauté dans une politique aussi abstraite</p> <p>· Défi : dans les pays qui ont une bonne compréhension du « programme urbain », du potentiel de développement économique et des bienfaits de l'urbanisation pour l'environnement, l'« urbanisation » peut être considérée comme la « planification urbaine ». Il convient de sensibiliser davantage les populations sur le fait que l'urbanisation</p>	<p>Voir le paragraphe 19 qui fait référence à la complexité des problèmes abordés par la politique urbaine nationale. Au paragraphe 94, la politique urbaine nationale est reconnue comme un effort politique complexe.</p> <p>· L'importance d'insister sur la collaboration et la coordination est bien notée. Veuillez consulter les paragraphes 23, 52, 63 et 85 et la recommandation clé numéro 7 pour la poursuite du débat sur le renforcement de la collaboration à travers le programme urbain national. Nous nous sommes efforcés de renforcer les idées de connectivité en termes de transport, de communication, de flux économique et social, etc. entre les agglomérations, villes et campagnes nationales, métropolitaines, petites ou intermédiaires. Veuillez consulter les paragraphes 6, 34, 35 et 52 et la recommandation clé numéro 7.</p>

<p>constitue une tendance sociale et économique intersectorielle, plutôt que de se focaliser sur le domaine de la planification urbaine et la fourniture d'infrastructures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Au paragraphe 60, la politique urbaine nationale est reconnue comme un processus évolutif à long terme. · L'observation relative à la sensibilisation des populations sur l'urbanisation est valable et pertinente, et nous espérons que le processus relatif à la Conférence Habitat III contribuera à sensibiliser les populations sur la nature intégrée de l'urbanisation. La valeur d'une politique urbaine nationale en tant qu'outil de sensibilisation apparaît également au paragraphe 98 de la section V, qui traite des liens entre la politique urbaine nationale et le Programme 2030. La recommandation clé numéro 9 reconnaît également la politique urbaine nationale comme un outil pouvant permettre de sensibiliser le plus grand nombre sur la nature intégrée du développement durable.
<p>Défi : l'élaboration d'une politique urbaine nationale, et particulièrement le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre peuvent nécessiter un investissement considérable en termes de temps et de ressources de la part de tous les acteurs impliqués. Dans les pays en développement, cet investissement peut peser à la fois sur l'agence responsable et sur d'autres agents d'exécution. Il convient de concevoir des méthodes efficaces et efficaces d'élaboration et de suivi et d'évaluation des politiques, qui soient adaptées aux ressources nationales, compte tenu des priorités concurrentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Merci pour cette observation. L'élaboration et le suivi de la politique urbaine nationale doivent être réalisés sur la base des priorités et des capacités des pays. Veuillez vous référer au paragraphe 50 qui souligne le fait que le processus d'établissement des priorités doit entre autres reposer sur une capacité réaliste. Veuillez consulter les paragraphes 91 et 92 de la section V pour des suggestions relatives à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale susceptible d'être adaptée au contexte. · On peut également citer le paragraphe 66, qui relève qu'une politique urbaine nationale peut prendre différentes formes pour pouvoir être applicable dans différents contextes nationaux.
<p>Principales priorités : la section 2b indique que « bien que de nombreux domaines politiques relevaient exclusivement des compétences nationales par le passé, la plupart des politiques intérieures relèvent aujourd'hui d'une responsabilité partagée ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Tout au long du document, nous nous penchons sur l'importance d'une gouvernance intégrée et affirmons que bien qu'étant conçue au niveau national, une politique urbaine nationale doit impliquer les gouvernements

<p>· Il convient de reconnaître que bien que cela soit le cas dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord, dans les pays du Sud, de nombreuses questions de politique générale relèvent encore uniquement des juridictions nationales, ce qui complique l'élaboration d'une politique urbaine nationale.</p>	<p>infranationaux et en faire des partenaires et parties prenantes clés. Veuillez consulter les paragraphes 53, 64 et 73.</p>
<p>· Principales priorités : l'importance d'une politique urbaine nationale et les exigences y relatives doivent être clairement communiquées aux parties prenantes et organismes d'exécution de niveau local, qui, bien souvent, peuvent ignorer les motifs ou objectifs d'une telle politique.</p>	<p>· Voir le paragraphe 23 qui traite de la nécessité d'une langue commune dans l'élaboration de politiques. Bien vouloir consulter le paragraphe 51 et la recommandation clé numéro 9 qui soulignent l'importance de mettre en place une stratégie de communication relative à la politique urbaine nationale.</p> <p>· Veuillez également consulter la section IV, rédigée dans l'optique de préconiser que la politique urbaine nationale soit élaborée et définie par le gouvernement national et les parties prenantes dans le cadre d'un processus auquel tous les acteurs se dévouent de manière effective afin de définir activement un programme, en assumant des rôles et responsabilités partagés.</p>
<p>· Liste des principales priorités : ajout suggéré : Une politique urbaine nationale peut permettre de définir ou clarifier le système de gouvernance urbaine, notamment les rôles, responsabilités, objectifs et besoins de coordination, lorsque ces éléments ne sont pas précisés par la constitution ou par d'autres textes de loi.</p>	<p>· L'importance d'un système fort de gouvernance urbaine est tout à fait pertinente. Voir le paragraphe 75 qui souligne l'importance d'un processus incluant des rôles législatifs et judiciaires, et la nécessité de sensibiliser différentes sphères mentionnées aux paragraphes 83 et 91, qui traitent de la compréhension des contextes dans lesquels sont élaborées les politiques urbaines nationales.</p>
<p>· Liste des principales priorités : suggère de renforcer le point 8 (appuyer l'action des villes en matière de durabilité environnementale) : une politique urbaine nationale peut définir une poignée de principes généraux de développement urbain ; par exemple, les villes doivent se développer pour garantir la durabilité sociale, économique et environnementale ; les villes doivent être équitables ; les villes doivent se développer d'une manière qui favorise le développement économique local, l'utilisation des transports publics, etc.</p>	<p>· Voir le paragraphe 43 qui souligne le rôle de la politique urbaine nationale, de l'adaptation, de la résilience et du programme d'action pour le développement durable.</p>

Japon

Observations	Réponses aux observations
<ul style="list-style-type: none"> · Concevoir une stratégie spatiale de type territorial et régional pour faire face à l'urbanisation rapide · Dans plusieurs pays, les disparités économiques récentes entre les villes et les zones rurales constituent l'un des facteurs qui alimentent l'afflux des populations des zones rurales vers les villes, favorisant de ce fait une urbanisation rapide. Cette urbanisation rapide doit donc être appréhendée comme un problème qui affecte aussi bien l'ensemble de la nation que les villes. · La politique urbaine nationale évoquée par le Groupe d'experts 3 doit non seulement couvrir l'amélioration de l'environnement urbain, mais élaborer et mettre en œuvre la planification aux niveaux national et régional. · Pour aider les gouvernements nationaux et infranationaux à élaborer et mettre en œuvre ces stratégies, il convient notamment de créer une plateforme en vue de rassembler et d'échanger des connaissances et expériences relatives aux stratégies spatiales, en diffusant les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, élaborées par l'ONU-HABITAT. 	<ul style="list-style-type: none"> · Voir les paragraphes 32 et 33 sur la planification de l'aménagement du territoire. Voir le paragraphe 53 sur le recours à une approche territoriale et différenciée.
<ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir des investissements infrastructurels de qualité pour rendre la société inclusive, sûre, résiliente, durable et adéquate · Un investissement infrastructurel de qualité est indispensable au développement urbain durable, facilite l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et politiques, et contribue en particulier à la réalisation des objectifs numéros 9 et 11 de « développement durable ». · Compte tenu de l'importance pour le développement durable d'un investissement 	<ul style="list-style-type: none"> · Veuillez consulter les paragraphes 41 et 42.

<p>infrastructurel de qualité, il est fortement recommandé d'inclure cet élément dans le Programme pour les villes relatif à la Conférence Habitat III.</p>	
<p>· Concevoir une stratégie pour le rétrécissement des villes</p> <p>· Le Nouveau Programme pour les villes doit répondre aux différents besoins qui se posent dans les villes et qui varient en fonction des circonstances, notamment les besoins relatifs aux villes en développement, aux villes développées et aux villes qui connaissent un rétrécissement. Alors que de nombreuses villes connaissent une croissance rapide dans le monde, davantage de villes devront vraisemblablement faire face à un rétrécissement. Une stratégie est également requise, tant pour les villes qui rétrécissent que pour celles qui s'accroissent. Dans les villes qui rétrécissent, l'un des principaux défis consiste à maintenir les fonctions urbaines nécessaires à l'activité commerciale, ainsi qu'à la vie quotidienne des populations. Une stratégie fondamentale permettant de maintenir ces fonctions est l'« approche compacte et de réseau », selon laquelle les régions et les villes sont rendues compactes et mises en relation grâce à la constitution de réseaux qui leur permettent de rester accessibles. En tant que pays qui expérimente un dépeuplement et un vieillissement rapides, le Japon est prêt à partager ses connaissances et son expérience pour faire face à la question du rétrécissement des villes.</p>	<p>· L'importance d'une politique urbaine nationale qui soit pertinente dans tous les contextes d'urbanisation est notée. Veuillez consulter les paragraphes 12 et 18 qui font référence au rétrécissement des villes, et le paragraphe 18, qui traite de la croissance de la population et du dépeuplement.</p>

Norvège

Observations	Réponses aux observations
<p>· Le Gouvernement de la Norvège admet que les politiques urbaines nationales doivent contribuer à harmoniser les politiques sectorielles qui influencent les zones urbaines, et créer un environnement institutionnel favorable.</p>	

<p>· La Norvège reconnaît également que l'urbanisation est à la fois source de défis et d'opportunités, et que la législation de niveau national, régional et local doit appuyer le gouvernement local dans ses efforts visant à créer des villes durables. Cela est également indispensable pour les finances municipales.</p>	
<p>· La Norvège désapprouve la déclaration selon laquelle l'« urbanisation est un phénomène mondial de plus en plus urgent, dont les effets sont particulièrement dramatiques pour les paysages de tous les pays ». Elle reconnaît par contre que les défis sont d'ordre différent pour les villes de la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord et pour celles des pays émergents et en développement.</p>	<p>· Merci pour votre observation ; nous aimerions vous demander des précisions sur la partie de cette déclaration que vous désapprouvez. Le Groupe d'experts a essayé de faire la différence entre les divers défis auxquels sont confrontés les pays, notamment le dépeuplement ou la croissance de la population, le rétrécissement des villes, l'urbanisation rapide, etc. Veuillez consulter le paragraphe 18.</p>
<p>· La Norvège a contribué à élaborer les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et aimerait promouvoir ces lignes directrices comme un cadre propice de création de politiques urbaines nationales, ce qui a également été fait dans ce document.</p>	
<p>· La Norvège approuve l'accent mis sur le renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile, notamment avec les organisations de jeunes et de femmes.</p>	
<p>Priorités</p>	
<p>· Paragraphe 1, A1 sur le document thématique 5 : Règles et règlements urbains – La Norvège recommande un processus plutôt fonctionnel pour mettre en œuvre la politique urbaine nationale. Nous avons bien peur que les efforts requis par ces trois actions soient trop considérables pour les pays qui disposent de ressources limitées ou pour les pays les moins développés.</p>	<p>L'observation selon laquelle l'élaboration et le suivi de la politique urbaine nationale doivent être réalisés sur la base des priorités et des capacités des pays est bien notée. Veuillez vous référer au paragraphe 50 qui souligne le fait que le processus d'établissement des priorités doit entre autres reposer sur une capacité réaliste. Veuillez consulter les paragraphes 91 et 92 de la section V pour des suggestions relatives à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale susceptible d'être adaptée au contexte.</p>
<p>Le paragraphe 1 porte également sur le droit urbain. La Norvège voudrait souligner que la législation nationale s'applique souvent aux frontières administratives et non aux limites des villes. Ces frontières administratives peuvent inclure une ville, sa banlieue et les zones rurales avoisinantes ; parfois, elles peuvent également s'étendre à plus d'une ville. Tout en reconnaissant l'importance d'une législation</p>	<p>· Cette observation a été prise en compte dans la rédaction du document final. Veuillez consulter la recommandation clé numéro 2, qui traite de la nécessité de mettre en place des cadres juridiques appropriés. Veuillez également consulter le paragraphe 91(b) qui traite de la nécessité de recenser les cadres juridiques existants, y compris leurs</p>

<p>adéquate, la Norvège suggère qu'elle soit prise en considération dans le processus à suivre.</p>	<p>limites administratives, avant d'entamer le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale.</p>
<p>· La Norvège appuie les points cruciaux énumérés dans le document thématique 6 sur la gouvernance urbaine.</p>	
<p>Le point important n° 1, tiré du document thématique 7 sur la finance municipale, indique que « bien souvent, la capacité financière municipale est étroitement liée à la réforme de la gouvernance ». La Norvège estime qu'il s'agit d'une affirmation plutôt forte qui pourrait être nuancée. La Norvège approuve les autres points importants tirés du document thématique 7.</p>	<p>· Cette observation a été prise en compte dans la rédaction du document final, tandis que la question qu'elle soulève a été abordée dans le document directif du Groupe d'experts 5 sur la finance municipale.</p>
<p>· Document thématique 9 : Terres urbaines. La Norvège soutient l'idée selon laquelle il est nécessaire de contrôler l'expansion urbaine et de protéger les zones sensibles, ce qui implique de prendre en compte le facteur de durabilité.</p>	
<p>· Document thématique 10 : Liens entre les zones urbaines et les zones rurales. La Norvège souhaiterait une fois de plus se référer aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale.</p>	
<p>· Elle suggère de rajouter un passage concernant les aspects environnementaux/le développement écologique, en plus des aspects tirés du document thématique 15 sur la résilience. Le texte se focalise sur les changements climatiques, et nous apprécions le fait que cette thématique soit incluse, tout comme les mesures d'atténuation de ces changements et d'adaptation face à ceux-ci. Cependant, il importe également d'inclure d'autres défis environnementaux tels que la pollution de l'air. La division entre les politiques nationales et urbaines relatives à cette pollution doit être abordée ; des politiques nationales sont généralement mises en place, mais des politiques urbaines sont également nécessaires pour faire face à ce problème (par exemple en cas d'urgence, quand les niveaux d'alerte sont dangereusement élevés). Un environnement urbain attractif et fonctionnel est important pour le bien-être et la santé publique. Un accès facile aux services fréquemment utilisés, de l'air pur, un environnement vert, sécurisé et accueillant sont</p>	<p>· Veuillez consulter les paragraphes 44, 53 et 98 qui font apparaître le contrôle de la pollution de l'air et des émissions de carbone comme des priorités.</p> <p>· L'importance d'un environnement urbain attractif et fonctionnel est évoquée au paragraphe 36 portant sur l'espace public et civil, et aux paragraphes 45 à 47 qui traitent de la conception urbaine.</p>

des éléments importants pour les citoyens.	
<p>· Document thématique 19, page 8 : transport et mobilité. Il importe de faire face à ces questions même dans le cadre de la politique environnementale. La pollution et les changements climatiques sont des aspects importants de la conception de politiques en matière de transport urbain. Les modèles de développement urbain compacts sont nécessaires pour permettre la fourniture de services de transport public efficaces et encourager davantage de personnes à aller à pied ou à vélo. La promotion d'un développement urbain compact constitue une politique saine en matière climatique, et permet dans le même temps d'améliorer la qualité de l'air au niveau local, ainsi que la santé des populations. Les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale sont également pertinentes à ce niveau.</p>	
<p>· Parmi les objectifs et cibles de développement durable qui attribuent un rôle majeur aux politiques urbaines nationales, figure l'objectif 3, en rapport avec la santé ; mais ici, il est question de l'égalité entre les sexes, à savoir de l'objectif 5. Nous pensons qu'il conviendrait d'y ajouter la santé, notamment la cible 3.9 sur la pollution, qui est importante, car la pollution des villes, par exemple, constitue généralement un défi pour les villes.</p>	<p>· L'erreur a été rectifiée et l'objectif 3 a été ajouté.</p>
Défis	
<p>· a.2. Désaccords/controverses · N° 1 : La Norvège est d'accord avec l'idée selon laquelle l'urbanisation représente également une source d'opportunités et de consolidation de la prospérité, de la productivité et du bien-être. Nous étions d'accords pour dire qu'une politique urbaine nationale qui intègre ce postulat et saisit les opportunités constitue un facteur déterminant</p>	

<p>de la construction de villes durables, productives, inclusives et offrant un cadre de vie agréable.</p>	
<p>· N° 6 Équilibrer les approches descendantes et ascendantes. La Norvège approuve l'idée selon laquelle la coopération, le dialogue, la participation institutionnalisée et le respect mutuel doivent constituer le socle de l'élaboration des politiques urbaines nationales. Pour une compréhension mutuelle de la politique urbaine nationale et une adhésion à celle-ci, il est déterminant de connaître et reconnaître les besoins, aspirations et plans réels des diverses populations et organisations locales, ainsi que des municipalités.</p>	
<p>· Dans l'ensemble, la Norvège approuve les principaux critères recensés pour l'établissement de priorités en matière directive. Toutefois, nous suggérerions que le processus de définition des priorités soit différencié. Nous ne recommanderons pas à tous les pays de passer par le même vaste processus, puisque plusieurs pays sont déjà dotés d'une politique urbaine nationale.</p>	<p>Cette observation est notée. Veuillez consulter le paragraphe 50.</p>
<p>· D'après le critère n° 4, la définition des priorités en matière directive doit reposer sur une capacité financière et législative réaliste.</p>	<p>· Cet élément a été pris en compte à la section IV relative au renforcement des institutions et de la capacité institutionnelle. Comme cela a également été noté plus haut, le Groupe d'experts souhaiterait insister sur le fait que l'élaboration et le suivi d'une politique urbaine nationale doivent être basés sur les priorités et les capacités du pays. Veuillez vous référer au paragraphe 50 qui souligne le fait que le processus d'établissement des priorités doit entre autres reposer sur une capacité réaliste. Veuillez consulter les paragraphes 91 et 92 de la section V pour des suggestions relatives à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale susceptible d'être adaptée au contexte.</p>
<p>· La Norvège approuve la liste des transformations clés.</p>	

<p>· La Norvège approuve la liste des principales priorités et suggère que celle-ci soit incluse dans le résumé/l'introduction à la page 3. Nous approuvons également la déclaration selon laquelle la politique urbaine nationale est considérablement liée au contexte et devra varier en fonction des circonstances. Nous appuyons particulièrement le point n° 6 qui promeut les Lignes directrices internationales, et le point n° 7 qui mentionne la sûreté et la sécurité des enfants en évoquant les groupes de population vulnérables.</p>	
<p>· La Norvège approuve également l'idée selon laquelle une politique urbaine nationale axée sur la durabilité peut constituer pour le gouvernement un moyen efficace de soutenir les villes dans leurs efforts d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'atténuation de ceux-ci, afin de s'assurer que les villes demeurent vivables et résilientes, tout en faisant face à l'impact des changements climatiques et à celui d'autres menaces environnementales.</p>	
<p>· Concernant la liste des autres indicateurs, nous suggérons d'ajouter des indicateurs sur les menaces environnementales, par exemple les niveaux urbains de pollution de l'air, qui s'avèrent pertinents pour trois des objectifs de développement durable. (3.9, 7.1 et 11.6)</p>	<p>Veillez consulter le paragraphe 96 qui fait apparaître la résilience aux changements climatiques comme un indicateur, et le tableau 1 qui présente les objectifs et cibles de développement durables en rapport avec la politique urbaine nationale.</p>
Mise en œuvre	
<p>· Ici, nous suggérons de mentionner le développement écologique/la création d'une vision écologique comme une question spécifique, ou alors de le mentionner au point 3.</p>	<p>Veillez consulter les paragraphes 43 et 44 et la recommandation clé numéro 5.</p>
<p>· Concernant les liens avec le Programme 2030/l'Accord de Paris, nous suggérons d'ajouter les opportunités liées à la pollution de l'air ici, en plus des aspects relatifs aux changements climatiques. Le Programme 2030 recense trois objectifs en matière de pollution de l'air, qui sont pertinents pour les villes.</p>	<p>· Voir le paragraphe 98.</p>

États-Unis d'Amérique

Observations	Réponses aux observations
<p>Approuvé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien que les États-Unis ne disposent pas d'une politique urbaine nationale, nous appuyons l'approche approfondie et 	<p>· Merci pour ces observations ; nous nous sommes efforcés de faire ressortir l'esprit de ces observations dans le document, et de renforcer certaines de</p>

<p>multidimensionnelle en matière d'élaboration de politiques urbaines, municipales, métropolitaines et régionales – et la nécessité d'une politique rurale et de liens forts entre les villes et les campagnes – pour garantir des villes inclusives, équitables, durables et résilientes pour tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les États-Unis appuient les initiatives de collaboration menées au niveau local, dans le cadre desquelles diverses parties issues des multiples localités d'une région se rassemblent pour déterminer comment le logement, le développement économique et de la main-d'œuvre, ainsi que les investissements infrastrucutels peuvent être le mieux ciblés pour développer la création d'emplois et l'activité économique dans la région. • Au niveau national, les États-Unis appuient la coordination interinstitutions fédérale à travers des principes qui intègrent les principes de viabilité dans le programme de financement fédéral, les politiques et propositions de loi futures, qui sont : <ul style="list-style-type: none"> (a) Promouvoir davantage de choix en matière de transports : développer des choix sûrs, fiables et économiques en matière de transports pour faire baisser les coûts de transport des ménages, réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole étranger, améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir la santé publique. (b) Promouvoir un logement équitable et abordable : promouvoir des choix de logement efficaces en termes d'emplacement et d'énergie pour les personnes de tous âges, revenus, races et groupes ethniques afin d'accroître la mobilité et de réduire le coût combiné du logement et du transport. (c) Renforcer la compétitivité économique : Améliorer la compétitivité économique en offrant aux travailleurs un accès fiable et propice aux centres d'emploi, aux opportunités éducatives, aux services et autres besoins fondamentaux, ainsi qu'un meilleur accès au marché pour les entreprises. (d) Appuyer les communautés existantes : cibler les financements fédéraux à destination des communautés existantes, à travers des stratégies telles que le développement axé sur les transports, le développement à vocation mixte et le recyclage des terres, pour dynamiser davantage les communautés, renforcer l'efficacité des investissements dans les travaux 	<p>ces priorités tout au long du document, en particulier celles relatives au logement et aux communautés.</p>
---	--

<p>publics et préserver les paysages ruraux.</p> <p>(e) Coordonner les politiques et stimuler les investissements : harmoniser les politiques et le financement au niveau fédéral pour lever les barrières à la collaboration, mobiliser les financements et renforcer la responsabilité et l'efficacité à tous les niveaux de gouvernement afin de planifier la croissance à venir, notamment faire des choix judicieux en matière énergétique, tels que la production locale des énergies renouvelables.</p> <p>(f) Valoriser les communautés et les quartiers : renforcer les caractéristiques uniques de toutes les communautés en investissant dans des quartiers, des zones rurales, urbaines, ou des banlieues sécurisés, sains et où il est facile de se déplacer.</p>	
Lacunes/recommandations	
<p>· Page 14 : « Objectif 3 : égalité entre les sexes » devrait être remplacé par « objectif 5 : égalité entre les sexes ».</p>	<p>· L'erreur a été corrigée</p>
<p>· Les objectifs et cibles supplémentaires de développement durable devraient également inclure l'objectif 3 : santé, 3.6 : accidents de la route, 3.8 : accès à une couverture de santé universelle, 3.9 : substances chimiques dangereuses et pollution et contamination de l'air, de l'eau et du sol.</p>	<p>· L'objectif 3 a été ajouté.</p>
<p>· Page 14 : les objectifs et cibles supplémentaires de développement durable devraient également inclure l'objectif 14 : océans, 14.1 pollution marine et 14.5 protection des zones côtières.</p>	<p>· L'objectif 14 a été ajouté.</p>
<p>· Pages 18-20 : dans une certaine mesure, il y a chevauchement entre les « transformations » favorisées par les politiques urbaines nationales et les « principales priorités ». Par exemple, l'amélioration du climat des affaires (page 18) devrait être une priorité en vue de la transformation du potentiel d'investissement.</p>	<p>· Merci pour cette observation ; nous nous sommes efforcés de régler cette question dans le document directif.</p>
<p>· Page 19 : Les politiques urbaines nationales peuvent également faciliter l'échange de connaissances entre les villes d'un pays, mais également entre les pays eux-mêmes, afin de promouvoir l'innovation dans le cadre de la résolution des problèmes des villes.</p>	<p>· L'apprentissage par les pairs est considéré comme un élément et un outil clé de l'élaboration de politiques. Veuillez consulter le paragraphe 53 et la recommandation clé numéro 8.</p>
<p>· Page 19 : les politiques urbaines nationales peuvent également promouvoir la science, la technologie, ainsi que la normalisation, la collecte et l'utilisation de données.</p>	<p>· Voir le paragraphe 25 qui fait référence aux villes intelligentes ; le paragraphe 51 et la recommandation clés numéro 10, qui soulignent la nécessité de données urbaines consistantes.</p>

· Page 21 : la liste des objectifs doit s'étendre à 2036, à la fin d'un programme de 20 ans.	· Les objectifs doivent servir de référence dans le cadre du suivi du Programme 2030.
· Page 23 : les ressources financières peuvent inclure non seulement le recensement des flux existants, mais la mobilisation de ressources nationales supplémentaires en vue de renforcer le financement de la politique urbaine nationale.	Voir la section V, paragraphe 95, et le document directif du Groupe d'experts 5 sur la finance municipale.

Coalition internationale Habitat

Observations	Réponses aux observations
· Le présent document ne fait aucune mention des engagements de la Conférence Habitat II, ni du cadre et des instruments internationaux et de droits de l'homme obligatoires ; il ne fait non plus aucune référence aux autres documents directeurs (contrairement à d'autres documents).	· Merci pour cette observation. Bien que cet exercice est reconnu comme étant important, il n'a pas été considéré comme relevant des missions du document directif.
Par ailleurs, il s'agit du seul document qui comprend en réalité une révision de certaines recommandations clés issues de la plupart des documents thématiques (à l'exception du document n° 4 sur la culture et l'héritage urbain, du document n° 8 sur la planification et la conception urbaine et spatiale, du document n° 13 sur les emplois et la subsistance, du document n° 16 sur les écosystèmes urbains et la gestion des ressources, du document n° 17 sur les villes et les changements climatiques, et du document n° 22 sur les établissements informels - pourquoi ?) et de leurs liens avec les politiques urbaines nationales - avec une emphase particulière sur les documents thématiques 5,6 et 7, ceux-ci ayant été « mis en évidence par le secrétariat de la Conférence Habitat III comme étant particulièrement pertinents pour le Groupe d'experts 3 ». Il y a également lieu de s'interroger sérieusement sur la relation entre le Groupe d'experts et le secrétariat de la Conférence Habitat III - Quel est leur niveau d'autonomie ? Comment traiteront-ils le résultat de leur travail? certains critères/questions importants peuvent s'appliquer : la reconnaissance de l'informel, le continuum rural-urbain, la planification	· Dans le document, nous avons abordé la question des établissements informels et de l'informel aux paragraphes 39 et 40. · Aux paragraphes 31, 52 et 53, la terre est reconnue comme un défi et une priorité pour la politique urbaine nationale. Veuillez également consulter le document directif du Groupe d'experts 6 sur les stratégies spatiales urbaines, qui traite directement des questions foncières.

<p>intersectorielle, la coordination entre différents niveaux (le terme niveau doit être remplacé par « sphères ») de gouvernement, le partenariat et la collaboration avec les communautés : « les gouvernements nationaux doivent prendre en compte les besoins, aspirations et projets réels des populations dans des contextes précis », etc. ; mais ces critères sont associés à bien d'autres critères en rapport avec une approche bien plus technocrate - la nécessité d'une « forte composante technocrate/experte » est même mentionnée. Par contre, la nécessité d'une politique foncière en tant que composante clé de toute politique urbaine nationale manque à l'appel.</p>	
<p>Défis et priorités</p> <p>· Une fois de plus, le document ne fournit aucune analyse sur les causes du processus d'urbanisation (ni même n'en fait aucune mention!), mais répète ce refrain bien connu sur la « capacité du processus d'urbanisation à accroître la prospérité, la productivité et le bien-être », tandis qu'il cède à l'accusation très simpliste d'attribuer à une « étroitesse de vue » toute conception selon laquelle l'urbanisation serait davantage une source de problèmes. Cela est particulièrement choquant et même contreproductif par rapport à l'approche et au contenu du présent document, qui développe un argumentaire solide par rapport à la nécessité de mettre en œuvre des politiques urbaines nationales. Si l'urbanisation est présentée comme une sorte de force inéluctable de la nature ou comme une tendance suprahumaine à laquelle nous devons simplement nous conformer et nous adapter, il ne reste alors que peu de place pour un contrôle humain et rationnel de ce phénomène ; dès lors, à quoi bon élaborer une politique urbaine nationale ?</p>	<p>·Le Groupe d'experts n'avait pas pour mandat d'analyser les causes de l'urbanisation. Quant au processus d'urbanisation, des outils et mécanismes tels que les politiques urbaines nationales permettraient de mieux le gérer, même si l'urbanisation est inéluctable.</p>
<p>·En recensant les désaccords/controverses (a.2), le document préconise fortement de faire de l'élaboration de politiques urbaines nationales « un ingrédient crucial de la construction de villes durables, productives, vivables et inclusives », résultant « d'un équilibre d'éléments descendants et ascendants », notamment d'un partenariat entre les bonnes (?) parties prenantes (gouvernementales et non gouvernementales),</p>	<p>Veillez consulter le paragraphe 94 sur l'élaboration de politiques itératives</p>

<p>et de la bonne (?) expertise ; d'une vision à long terme, mais qui, dans le même temps, doit être flexible et pouvoir s'adapter aux changements (objectifs à moyen terme et politique orientée vers l'action) ; du respect de l'équilibre fragile qui consiste à recenser les priorités à intégrer et harmoniser les politiques entre les différents secteurs et niveaux.</p>	
<p>Par ailleurs, il met l'accent sur la nécessité de comprendre le champ d'action d'une politique urbaine nationale en termes de planification urbaine physique, mais également de considérer à travers un « prisme urbain » d'autres politiques ayant des implications considérables pour les villes, ce qui s'avère fondamental et fera davantage ressortir la nécessité d'adopter une approche territoriale et intégrale. Il traite par ailleurs de la « nécessité d'entreprendre un recensement institutionnel et directif » afin de renforcer la cohérence (plusieurs pays de l'OCDE comptent huit ministères et des départements ou organismes de niveau national ayant des fonctions d'élaboration de politiques urbaines).</p>	<p>· Nous nous sommes efforcés de renforcer les idées de collaboration entre les agglomérations, villes et campagnes nationales, métropolitaines et petites ou intermédiaires. Veuillez consulter les paragraphes 23, 52, 63 et 85 et la recommandation clé numéro 7 pour la poursuite du débat sur le renforcement de la collaboration à travers le programme urbain national.</p> <p>· Nous nous sommes efforcés de renforcer les idées de connectivité en termes de transport, de communication, de flux économique et social, etc. entre les agglomérations, villes et campagnes nationales, métropolitaines, petites ou intermédiaires. Veuillez consulter les paragraphes 6, 34, 35 et 52 et la recommandation clé numéro 7.</p> <p>· Voir le paragraphe 53 sur le recours à une approche territoriale et différenciée.</p>
<p>· Bien que cela soit évident pour la plupart des acteurs/secteurs, il est certainement positif d'appréhender la politique urbaine nationale comme un « processus » et non comme un simple « produit », et, dans le même temps, comme un processus technique et politique, quoique ce dernier élément devrait passer en premier (pour des raisons évidentes). Plus d'une fois, le document souligne que « la légitimité d'une politique urbaine nationale et sa mise en œuvre réussie dépendent de l'implication dans les phases de conception, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation d'un grand nombre d'acteurs du secteur public et privé à tous les niveaux, lesquels doivent croire que le processus d'élaboration de la politique est ouvert, juste et transparent ». La nécessité de clarifier les responsabilités/pouvoirs/ressources des</p>	

<p>gouvernements locaux est également mentionnée à plusieurs reprises.</p>	
<p>· Le présent document établit un lien étroit entre la politique urbaine nationale et les objectifs de développement durables : « la politique urbaine nationale peut constituer un instrument clé pour l'atteinte des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif numéro 11 sur les villes, l'objectif numéro 6 sur la salubrité et l'objectif numéro 8 sur le développement économique ». Plus loin (dans la section consacrée aux « priorités »), cette corrélation est encore plus forte : « Les politiques urbaines nationales jouent un rôle important dans toute tentative sérieuse visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, et pas simplement l'objectif de développement durable 11. La plupart des objectifs de développement durable comportent des dimensions urbaines évidentes (en fait, pas seulement urbaines, mais territoriales) et ne peuvent être atteints sans que des solutions ne soient proposées aux problèmes des villes » (b.1, pp 17-18). Le document comprend une liste utile, bien que limitée, des thèmes et questions clés en rapport avec la politique urbaine nationale dans chaque objectif de développement durable (d.1, p14).</p>	
<p>La liste restreinte des indicateurs ou principaux critères éventuels d'une politique urbaine nationale comporte les mentions plus ou moins classiques à l'efficacité de l'aménagement du territoire et des systèmes de gouvernance, à la productivité et la connectivité... mais ne fait aucune mention aux droits de l'homme et à d'autres engagements préalables (Programme pour l'habitat) ; par exemple, à la nécessité de suivre la redistribution des terres/l'accès aux terres/la sécurité d'occupation/les expulsions, les terrains/bâtiments libres/vacants, de reconnaître et d'appuyer la production sociale de l'habitat, d'évaluer les conséquences négatives du développement, etc.</p>	<p>· Veuillez consulter la recommandation clé n° 1, qui préconise qu'une base normative de la politique urbaine nationale reflète en outre les accords internationaux existants, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme.</p>

<p>Elle souligne également la nécessité d'une « stratégie de communication forte » et d'un « dialogue inclusif visant à produire un consensus » - , mais cet aspect est présenté de façon très limitée dans les termes suivants : « pour introduire le processus et inviter tous les acteurs à s'impliquer », sans que d'autres conditions et critères pertinents ne soient mentionnés concernant une participation de fond au processus décisionnel, ni la nécessité de mettre en place un espace permanent et institutionnalisé, ainsi que de fixer des règles claires afin d'offrir des opportunités égales aux différents acteurs, etc.</p>	<p>Veillez consulter les paragraphes 23, 52, 63 et 85 et la recommandation clé numéro 7 pour la poursuite du débat sur le renforcement de la collaboration à travers le programme urbain national.</p> <p>Veillez consulter le paragraphe 53 qui suggère la nécessité d'accorder la priorité à l'institutionnalisation de mécanismes de collaboration tels que les conseils, commissions, groupes de travail, groupes intergouvernementaux, etc.</p> <p>Veillez consulter les paragraphes 85 et 86 qui traitent de la nécessité de créer un environnement favorable à la politique urbaine nationale.</p>
<p>Il est certainement surprenant que le lecteur doive attendre la page 18 pour savoir que « l'amélioration de la qualité de vie est l'objectif principal de toute politique urbaine nationale » - aucune mention n'est faite de la « dignité humaine » ou des droits de l'homme. Les éléments suivants de la liste des principales priorités sont également choquants : l'objectif visant à « promouvoir des opportunités équitables dans les villes, lutter contre la pauvreté, la ségrégation et les inégalités dans les villes » apparaît en quatrième position ; « s'intéresser à la sûreté et à la sécurité » apparaît en numéro 7 ; « appuyer les villes dans leur action visant la durabilité environnementale » apparaît en huitième position sur dix objectifs, alors que « structurer les systèmes urbains et la connectivité entre les villes » et « promouvoir les politiques urbaines et la gouvernance au niveau de la métropole » apparaissent en tête de liste. Le continuum rural-urbain est valablement reconnu, mais plutôt répété et déconnecté dans les numéros trois et cinq.</p>	<p>Veillez consulter la recommandation clé n° 1, qui recommande qu'une base normative de la politique urbaine nationale reflète en outre les accords internationaux existants, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme. La recommandation clé numéro 6 souligne également le rôle de la politique urbaine nationale dans la sauvegarde des intérêts et droits des générations actuelles et futures.</p>
<p>· Elle comprend une liste d'objectifs (page 21) relatifs au nombre de pays qui élaborent, mettent en œuvre et supervisent la politique urbaine nationale d'ici 2020, 2025 et 2030, mais ne fait aucune mention de ce qui est indispensable, à savoir disposer du contenu et de la méthode, notamment de mécanismes de participation des parties prenantes dans le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale ; elle devrait</p>	<p>· Voir la section V sur les suggestions relatives à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale, et le paragraphe 53 sur l'institutionnalisation de la participation.</p>

également qualifier cette participation et l'ajouter aux processus de mise en œuvre et de suivi.	
<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> · b.1 Ressources financières <p>Les « mécanismes de valorisation et de partage » sont mentionnés sans plus de détails.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Aucune reconnaissance des contributions des peuples et des communautés à la mise en œuvre réelle/éventuelle des politiques et plans urbains - une fois de plus, l'« amélioration des partenariats public-privé » est préconisée sans que les acteurs sociaux ne soient mentionnés. 	<ul style="list-style-type: none"> · L'importance des communautés est évoquée au paragraphe 72, point 3 de l'encadré 1. Les mécanismes financiers des politiques urbaines nationales sont abordés au paragraphe 95, mais sont traités plus en profondeur par le Groupe d'experts 5 sur la finance municipale.
<ul style="list-style-type: none"> · c.2 Mécanisme de suivi <p>« Le suivi des résultats peut être lié au système de communication des rapports » - devrait !</p> <p>« Dans ce contexte, les parties prenantes peuvent jouer un rôle important dans le suivi de l'incidence d'une politique urbaine nationale » - devraient !</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Ces observations sont notées ; le langage sera modifié dans le document directif.

HelpAge International

Observations	Réponses aux observations
<p>Observations générales sur tous les cadres des groupes d'experts</p> <ul style="list-style-type: none"> · Villes inclusives : les signataires saluent l'appel aux villes inclusives, qui reconnaît la primauté des droits et du bien-être des résidents sur les intérêts économiques privés et la marchandisation excessive de la ville. Le nombre de la population vieillissant dans les villes étant croissant, celles-ci doivent répondre par des politiques et approches qui assurent la protection et la promotion de nos droits tout au long de nos vies, y compris pendant nos vieux jours. Il convient pour cela de sensibiliser les populations sur les tendances démographiques qui affectent les villes, y compris à la réalité d'un vieillissement rapide de la population. Une perspective sociale sur les rues, les espaces publics, le logement et les infrastructures nécessite la création d'environnements et de communautés positifs et inclusifs qui favorisent un mode de vie sain, une interaction sociale et intergénérationnelle, un 	<ul style="list-style-type: none"> · Merci pour vos observations ; nous considérons que toutes ces questions sont très pertinentes et nous nous sommes efforcés de les prendre en compte dans le document directif.

<p>accès à diverses opportunités flexibles génératrices de revenus, et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux urgences.</p> <p>· Droits collectifs à la ville : La privatisation écrasante, la commercialisation et la marchandisation de l'espace public entament les droits collectifs à la ville, au détriment de ceux qui sont déjà marginalisés en raison de leur pauvreté ou des discriminations basées sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la sexualité, le handicap ou d'autres caractéristiques. La dévaluation des moyens de subsistance des personnes plus âgées et leur participation à l'économie informelle marginalisent davantage nos voix dans la prise de décisions.</p> <p>· La ville comme un concept social : La conceptualisation de la ville, non seulement comme un espace physique, mais également comme une construction sociale situant les individus dans un contexte particulier est la bienvenue. Les attitudes âgistes et les formes systématiques de discrimination contribuent à marginaliser notre participation, à dévaluer notre présence et à attaquer nos droits à la ville en tant qu'espace physique et social à mesure que nous vieillissons.</p> <p>· Espaces hostiles : tel qu'indiqué dans les documents, les villes sont souvent hostiles aux personnes plus âgées et aux personnes handicapées, particulièrement lorsque celles-ci empruntent les transports publics et occupent l'espace public. Pour résoudre ce problème, il convient d'aller au-delà du simple fait de fournir un accès physique à ces espaces pour remettre en question ces règles et normes qui favorisent les intérêts économiques privés, encouragent la pollution générée par les flux de circulation et menacent notre sûreté et notre sécurité. Redéfinir l'objectif de la ville permettra de redonner la priorité à nos rues et espaces publics afin de protéger et promouvoir les droits de tous les résidents tout au long de leur vie, à savoir des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées ou des individus ou adultes travaillant ou pas.</p> <p>· Participation : pour produire ces</p>	
---	--

<p>changements dans nos villes, une participation et une inclusion totale dans la prise de décision au niveau local sont indispensables tout au long de nos vies. La réalité d'un vieillissement rapide de la population urbaine requiert par ailleurs une participation significative des personnes plus âgées à la prise de décision, afin de s'assurer que nos villes assurent la protection et la promotion de tous nos droits, tout au long de nos vies et jusqu'à nos vieux jours. En raison de l'incapacité des autorités et parties prenantes locales à prendre des décisions inclusives et responsables, les villes sont majoritairement dominées par les intérêts économiques privés, le trafic générateur de pollution, des programmes de réhabilitation discontinus et mal gérés, ainsi que des rues et espaces urbains inhospitaliers. Les citoyens sont confrontés à plusieurs formes de discrimination croisée, dont les répercussions s'accumulent avec l'âge ; ainsi, à travers le gouvernement local, les décideurs, les responsables de la planification et les parties prenantes, nos villes doivent contribuer de façon positive à protéger et promouvoir nos droits.</p>	
--	--

Institut des stratégies environnementales mondiales

Section	Numéro de page	Observations/contribution	Réponses aux observations
a.2 Désaccords/controverses	11	· 7. Concevoir la gestion du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'une politique urbaine nationale : pour qu'une politique urbaine nationale soit légitime et mise en œuvre avec succès, un grand nombre d'acteurs publics de tous les niveaux (du secteur privé et de la société civile), impliqués dans les phases de conception, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation doivent croire que le processus	· Veuillez consulter la section IV relative aux principaux acteurs.

		d'élaboration de cette politique est ouvert, juste et transparent.	
d.2 Énumérer d'autres indicateurs à prendre en compte	15	· Autres exemples d'indicateurs : l'emploi	· Merci pour cette observation.
b.2 Liste des principales priorités	20	<ul style="list-style-type: none"> · 6. Promouvoir une approche territoriale et différenciée en [...] En particulier, renforcer les capacités des gouvernements locaux (et des communautés) à travers une planification [...] (participative) · 8. Appuyer les initiatives de durabilité environnementale menées par les villes, en particulier contrôler la pollution [gérer les déchets] et atténuer les changements climatiques [ainsi que] s'y adapter. 	<ul style="list-style-type: none"> · Merci pour votre observation ; nous avons souligné la nécessité d'une approche territoriale et différenciée au paragraphe 53. · Veuillez consulter les paragraphes 33, 53, 63 et 81 qui fournissent des références sur le renforcement des capacités des gouvernements locaux. · La durabilité environnementale est évoquée au paragraphe 43.
c. Liste de facteurs externes	20	· Environnement économique (à savoir finances disponibles pour les technologies).	· L'importance de l'amélioration du climat des affaires est mentionnée au paragraphe 5.

Projet de gouvernance du système terrestre

Observations	Réponses aux observations
--------------	---------------------------

<ul style="list-style-type: none"> · Le document de politique général fournit une grande diversité d'objectifs de développement durable pertinents. Cependant, l'objectif de développement durable 14 n'est pas mentionné. Celui-ci prévoit de « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines ». · Cependant, les cibles 14.1 et 14.2 se rapportent également à des aspects pertinents. · 14.1: d'ici 2025, prévenir et réduire considérablement tous types de pollution, en particulier celle due aux activités terrestres, notamment la pollution par les débris marins et par les nutriments. · 14.b : donner aux petits pêcheurs artisanaux un accès aux ressources et au marché marins. · Par conséquent, l'objectif 14 et les cibles énumérées ci-dessus doivent être intégrés dans le document de politique générale. 	<ul style="list-style-type: none"> · L'objectif 14 a été rajouté à la liste des objectifs et cibles pertinents en matière de développement durable.
---	--

World Future Council

Observations	Réponses aux observations
<p>Motif :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Comme beaucoup d'autres documents-cadres de politique, le document-cadre de politique 3 relatif à la Conférence Habitat III, et portant sur la politique urbaine nationale reconnaît déjà l'écart qui existe entre l'élaboration de politique aux niveaux national et local, ainsi que l'absence de cohérence et d'une bonne communication entre ces deux niveaux de gouvernement. L'incapacité des acteurs locaux à faire entendre officiellement une voix au niveau national constitue en effet un obstacle majeur à une transition efficace vers un avenir urbain plus durable. Comme cela a déjà été largement décrit dans le document-cadre de politique III relatif à la Conférence Habitat III, la création de politiques urbaines nationales contribuerait à atténuer la fragmentation parmi différents niveaux de gouvernance, afin d'harmoniser « les politiques sectorielles qui affectent les zones urbaines » et de créer un « environnement institutionnel favorable ». 	

<p>Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Dans la section 3.a.1 du document-cadre de politique 3 relatif à la Conférence Habitat III, la recommandation numéro 3 suggère la « création d'une vision/stratégie nationale de politiques urbaines, avec des objectifs et buts clairs, des institutions et mécanismes d'exécution et de contrôle responsables ». Cependant, il conviendrait de mettre davantage l'emphase sur la nécessité de créer une commission ou une institution spécifique afin de coordonner la mise en œuvre de ces politiques urbaines nationales. Par conséquent, le World Future Council suggère de recommander la mise en place de Commissions de politiques urbaines nationales, et d'inclure ce point comme une recommandation distincte dans la liste. Ces commissions interministérielles seraient dirigées par le gouvernement national et aideraient à remédier aux problèmes d'incompatibilité entre les législations locales et nationales, contribuant par conséquent à une mise en œuvre efficace et cohérente des programmes nationaux au niveau local (par exemple, des programmes de durabilité). Les Commissions de politiques urbaines nationales seraient la plateforme institutionnelle de la conception, ainsi que de la mise en œuvre et du suivi des politiques urbaines nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> · Merci pour cette observation et pour les explications sur la nécessité de mettre en place un organisme institutionnel visant à orienter le processus d'élaboration d'une politique urbaine nationale. Le Groupe d'experts pense qu'il s'agit d'un moyen important qui permettrait d'institutionnaliser la participation d'une politique urbaine nationale, vivement recommandée tout au long du document. Veuillez consulter en particulier le paragraphe 29 et le point final du paragraphe 53.
<p>Ajouts spécifiques suggérés pour le texte :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Dans la section 3.a.1, le point suivant doit être rajouté à la liste des recommandations orientées vers l'action : <p>4. Créer des Commissions de politiques urbaines nationales chargées de concevoir, mettre en œuvre et superviser les politiques urbaines nationales, et de coordonner la collaboration et la communication entre les services gouvernementaux et les différents niveaux de gouvernement.</p>	
<p>Autres éléments de contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> · La création de Commissions de politiques urbaines nationales a principalement pour avantages : <ul style="list-style-type: none"> (a) D'améliorer la coordination entre les niveaux de gouvernement, en particulier entre l'échelon national et municipal. (b) D'améliorer la cohésion entre les niveaux de gouvernement afin d'assurer la cohérence entre les différentes politiques, en particulier entre les politiques nationales, régionales et municipales. (c) De renforcer les capacités d'action des autorités locales et de leur attribuer les missions politiques appropriées, ainsi que les ressources financières adéquates pour produire les transformations nécessaires, conformément aux priorités et directives nationales et internationales. (d) De renforcer l'engagement politique vis-à-vis de l'urbanisation durable et de promouvoir la mobilisation de toutes les parties prenantes concernées. 	

<p>(e) De promouvoir la coopération entre les juridictions et les villes du pays.</p> <p>(f) De définir une vision nationale unifiée du développement urbain.</p> <p>(g) De restreindre les tendances à court terme des politiques en créant un organisme chargé d'assurer la continuité des différentes missions en matière directive et de garantir un engagement politique cohérent, permanent et de long terme pour les villes.</p> <p>(h) De renforcer la compréhension des questions urbaines et des interventions nécessaires en matière de politiques nationales.</p> <p>(i) De promouvoir le renforcement des capacités nécessaire pour permettre aux gouvernements et aux organes administratifs d'œuvrer au sein des départements et entre les différents niveaux de gouvernement.</p> <p>(j) D'équilibrer le développement au sein des zones urbaines, périurbaines et rurales et de renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales, ainsi que la coordination entre les centres-villes et les zones métropolitaines des environs.</p> <p>(k) D'assurer une mise en œuvre adéquate des politiques nationales au niveau local.</p> <p>(l) De superviser le processus de suivi et de veiller à ce qu'un retour d'informations adéquat soit fourni par les villes au gouvernement national afin d'effectuer les améliorations et changements nécessaires en matière de direction.</p>	
<p>Exemples d'organismes gouvernementaux existants chargés de coordonner les politiques urbaines nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère australien des villes et de l'environnement http://theconversation.com/urban-policy-could-the-federal-government-finally-get-cities-47858 http://www.directory.gov.au/directory?ea0_1f99_120.&organizationalRole&845a_bec8-a7f2-4edc-a24f-b8886288b936 - Ministère des villes du Royaume-Uni http://www.theworkfoundation.com/blog/517/UK-Minister-for-Cities https://www.gov.uk/government/ministers/minister-of-state-for-cabinet-office--2#previous-holders-of-this-role - Ministère brésilien des villes https://en.wikipedia.org/wiki/Ministry_of_Cities <p>Les rapports du World Future Council soulignent le manque de coordination entre les différents niveaux de gouvernement et la nécessité de mettre en place des organismes de coordination afin d'améliorer la gouvernance à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - H. Girardet, S. Schurig, A. Leidreiter and F. Woo, "Towards the Regenerative City," World Future Council , Hamburg, 2013. http://www.worldfuturecouncil.org/fileadmin/user_upload/ 	

<p>PDF/Towards_Regenerative_Cities_web_01.pdf - F. Woo, J. Wortmann, S. Schurig and A. Leidreiter, “Regenerative Urban Development: A Roadmap to the City We Need,” World Future Council, Hamburg, 2014. http://www.worldfuturecouncil.org/fileadmin/user_upload/ PDF/WFC_Report _2014_Regenerative_Urban_Development_A_Roadmap _to_the_City_We_Need.pdf - World Future Council, “Imagine a Regenerative City,” World Future Council, Hamburg, 2014. http://www.worldfuturecouncil.org/fileadmin/user_upload/ Climate_and_Energ y/Cities/Imagine_A_Regenerative_City_- _FCF_Report_2014_-_digital.pdf</p>	
--	--

Organisation internationale pour les migrations

Le Groupe d'experts 3 aimerait remercier sincèrement l'Organisation internationale pour les migrations pour ses observations riches et précieuses. Veuillez consulter le paragraphe 53. Veuillez consulter le paragraphe 30 qui a été rajouté pour illustrer l'importance des défis des migrations, et le paragraphe 53 qui présente les migrations comme l'une des priorités principales d'une politique urbaine nationale.

Références

Cities Alliance (2013), Assessing the Institutional Environment of Local Governments in Africa, Brussels.

_____. (2014), Managing Systems of Secondary Cities: Policy Responses in International Development, Brussels.

DNP Colombia (2014), National Policy to consolidate the System of cities in Colombia, Colombia.

OECD (2012), Redefining Urban, OECD publishing, Paris.

_____. (2015), The Metropolitan Century : Understanding Urbanisation and its Consequences, OECD Publishing, Paris.

_____. (2014), OECD Regional Outlook 2014: Regions and Cities: Where Policies and People Meet, OECD Publishing, Paris.

_____. (2013). Rural-Urban Partnerships : An Integrated Approach to Economic Development, OECD publishing, Paris.

Turok Ivan (2015), Turning the tide? The emergence of national urban policies in Africa, Journal of Contemporary African Studies, 33:3, 348 -369, DOI : 10.1080/02589001.2015.1107288.

UN-Habitat (2015), A Framework for a Rapid Diagnostic. UN-Habitat : Nairobi, Kenya.

_____. (2015), A Guiding Framework: National Urban Policy. UN-Habitat : Nairobi, Kenya.

_____. (2014), The International Guidelines on Urban and Territorial Planning. UN-Habitat : Nairobi, Kenya.

_____. (2014a), State of African Cities Report, Nairobi.

UN-Habitat and Cities Alliance (2014), The Evolution of National Urban Policies: A Global Overview, Nairobi.

World Bank (2009), Reshaping the Economic Geography, World Development Report, Washington D.C.